



Plan de développement agroalimentaire

Mai 2015



Équipe de réalisation

Nathalie Audet, géographe et aménagiste, coordonnatrice à l'aménagement
MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Christian Dallaire, géographe et aménagiste
MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Sabin Larouche, directeur général
MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Andrée Pilote, conseillère en développement
CLD Lac-Saint-Jean Est

Laval Girard, directeur général
CLD Lac-Saint-Jean Est

Marie-Josée Gravel, conseillère en aménagement du territoire et développement rural,
MAPAQ

Pascal Lavaute, conseiller régional en économie et développement du bioalimentaire,
MAPAQ

Martin Gilbert, conseiller - coordonnateur
UPA

Consultants

Jean-Yves Bouchard, urbaniste
Groupe BC2

Richard Wieland, agronome, directeur de la recherche
Agrinova

Régis Pilote, biologiste et agronome, chargé de projet en recherche et innovation
Agrinova



Comité de suivi

Pour la réalisation de ce plan de développement agroalimentaire révisé, la MRC et l'équipe de réalisation ont pu compter sur le travail assidu d'un comité de suivi formé d'experts du monde agricole et agroalimentaire. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est tient à souligner leur contribution exceptionnelle.

- M. Charles Gagné**, producteur laitier, président du CCA de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, administrateur du syndicat local Lac-Saint-Jean-Est de l'UPA
- M. Gérard Mathieu**, producteur laitier, membre du CCA de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et vice-président du syndicat local Lac-Saint-Jean-Est de l'UPA
- M. Sylvain Boily**, président du syndicat local Lac-Saint-Jean-Est de l'UPA, producteur laitier, membre du CCA de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- M. Éric Girard**, producteur bovin, membre du CCA de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- M. Raymond Rouleau**, administrateur du Centre québécois de développement durable (CQDD), vice-président du conseil d'administration des Fêtes gourmandes du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Mme Michelle Lalancette**, représentante du Centre régional des jeunes agriculteurs
- M. André Dubé**, co-propriétaire du Marché Métro Dubé
- M. Denis Legault**, vice-président de Légunord
- M. Jean Gaudreault**, représentant de Nutrinor secteur Lac-Saint-Jean Est et producteur agricole
- M. Jeannot Côté**, directeur général de l'Usine de congélation de Saint-Bruno, producteur de bleuets
- Mme Myriam Larouche**, propriétaire de L'Orée des Champs
- M. Yves Lefebvre**, directeur régional de la Financière agricole du Québec
- M. Nicolas Saint-Pierre**, enseignant programme de gestion et technologie d'entreprise agricole, collège d'Ama
- Mme Sylvie Denis**, directrice régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- M. Denis Larouche**, directeur général du Groupe Multiconseil Agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Mme Marie-Claude Gauthier**, directrice-générale, Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- M. Germain Lemay**, producteur agricole, membre du CCA de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, conseiller municipal de Saint-Henri-de-Taillon
- M. Lucien Boily**, conseiller municipal de Ville d'Alma, vice-président du CCA de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- M. Lawrence Potvin**, maire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, membre du CCA de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

NOTE AU LECTEUR

En 2008, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adoptait un premier plan de développement agroalimentaire. Cette adoption précédait les différents projets pilotes, lancés par le MAPAQ, visant la rédaction des premiers Plan de développement de la zone agricole (PDZA). La MRC de Lac-Saint-Jean-Est était donc une pionnière dans l'adoption d'un tel plan. Par la suite, plusieurs MRC ont précédé à l'adoption d'un PDZA ou d'un plan de développement agroalimentaire pour leur territoire. Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapelaine possèdent actuellement un tel plan, alors que celui de la MRC du Fjord-du-Saguenay est en cours d'élaboration.

En 2013, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est débutait une réflexion visant à mettre à jour le plan de développement agroalimentaire. Ainsi, une demande d'aide financière fut adressée au MAPAQ en 2013 et en 2014 celui-ci accordait une aide de 25 000 \$ pour la révision du plan de développement agroalimentaire.

Suite à la confirmation de cette aide financière, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a entrepris la réalisation d'un plan de développement agroalimentaire révisé avec l'aide du CLD Lac-Saint-Jean Est, du MAPAQ et de deux consultants, le Groupe BC2 et Agrinova.

Tout au long du processus de révision, l'équipe de réalisation a également été alimentée par plusieurs intervenants du monde agricole et agroalimentaire en plus de pouvoir compter sur l'implication constante du comité de suivi, dont l'addition des connaissances a permis de rédiger un plan de développement de la zone agricole révisé plus proche des attentes des différents acteurs du milieu et également plus ciblé dans son action.

La mise en œuvre du plan est confiée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et repose maintenant sur une collaboration plus étroite entre les diverses organisations. Ainsi, la MRC ne sera pas nécessairement celle qui réalisera toutes les actions, mais sera celle qui s'assurera que chaque porteur de dossier réalise celles qui lui sont confiées.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	1
INTRODUCTION	3
L'APPROCHE RETENUE PAR LA MRC	5
La démarche	5
TERRITOIRE ET ORGANISATION.....	9
1.1 Le territoire.....	9
1.1.1 L'accaparement des terres agricoles	10
1.2 Les paysages.....	15
1.3 L'environnement.....	16
1.4 L'organisation	17
1.5 Société et aspects communautaires.....	19
1.6 Main-d'œuvre, transmission des entreprises et établissement de la relève entrepreneuriale	20
LA PRODUCTION AGRICOLE.....	23
1.7 Répartition des entreprises et revenus.....	23
1.8 Les productions animales	43
1.8.1 État général des productions	43
1.8.2 Production laitière	43
1.8.3 Production bovine.....	45
1.8.4 Production porcine.....	46
1.8.5 Production ovine	47
1.8.6 Production avicole	48
1.8.7 Autres productions animales	49
1.9 Les productions végétales.....	50
1.9.1 Les fourrages et les pâturages	51
1.9.2 Les céréales et les oléagineux	52
1.9.3 Les petits fruits – le bleuet nain	54
1.9.4 Les petits fruits – petits fruits indigènes et autres	55
1.9.5 Les productions horticoles en champ.....	56
1.9.6 Les autres productions végétales.....	57
1.9.7 Les productions biologiques	58
LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE	60
1.10 Situation générale.....	60
LA DISTRIBUTION, LA COMMERCIALISATION ET LA MISE EN MARCHÉ	64
1.11 Situation générale.....	64
AGROTOUTISME ET RESEAU GOURMAND	67
1.12 Situation générale.....	67
LA GOUVERNANCE.....	73
2.13 Une composante primordiale du plan	73
2.14 Orientation axée sur la subsidiarité	73
2.15 Rôles de la MRC et de son organisation	74

2.16 Principales cibles	74
LA VISION	77
2.17 Déclinaison.....	77
LE MODELE LOGIQUE	81
3.18 Projet banque de terres	81
3.18.1 Contexte.....	81
3.18.2 Objectifs.....	82
3.18.3 Chaines d'interventions (actions)	82
3.19 Projet paysages identitaires.....	84
3.19.1 Contexte.....	84
3.19.2 Objectifs.....	84
3.19.3 Chaines d'interventions (actions)	85
3.20 Projet interventions en milieu scolaire et social.....	86
3.20.1 Contexte.....	86
3.20.2 Objectif.....	87
3.20.3 Chaines d'interventions (actions)	87
3.21 Projet programmes sociaux	87
3.21.1 Contexte.....	87
3.21.2 Objectifs.....	88
3.21.3 Chaines d'interventions (actions)	88
3.22 Projet plate-forme agricole	88
3.22.1 Contexte.....	88
3.22.2 Objectif.....	89
3.22.3 Chaines d'interventions (actions)	89
3.23 Projet outils de communication.....	89
3.23.1 Contexte.....	89
3.23.2 Objectifs.....	90
3.23.3 Chaines d'interventions (actions)	90
3.24 Projet de déploiement du modèle de chaîne de valeur.....	91
3.24.1 Contexte.....	91
3.24.2 Objectifs.....	91
3.24.3 Chaines d'interventions (actions)	92
3.25 Projet marché public	93
3.25.1 Contexte.....	93
3.25.2 Objectifs.....	93
3.25.3 Chaines d'interventions (actions)	93
CONCLUSION	99

INTRODUCTION

Certaines caractéristiques confèrent à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est un positionnement concurrentiel favorable au niveau de l'industrie agroalimentaire régionale puisque l'agroalimentaire y joue un rôle majeur. D'ailleurs, plus du tiers des revenus agricoles régionaux en proviennent, ce qui représentait plus de 96 millions de dollars en 2010¹. Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la production agricole générait 2 500 emplois en 2010².

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est présente ainsi une situation de convergence mettant à contribution une production agricole intensive sur une grande partie de son territoire, principalement axée autour du secteur laitier, une industrie de transformation partagée entre les secteurs coopératif et privé, des réseaux d'expertise et de formation qui supportent le développement de la main-d'œuvre et qui favorisent le développement des entreprises, de même que des organisations agrotouristiques, lesquelles font valoir la qualité du terroir, le raffinement des productions et l'accueil des régionaux. Cette infrastructure fait en sorte que la MRC constitue un pôle régional pour l'ensemble des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. L'activité agricole a fortement contribué à la structuration des paysages, tant au regard de l'activité même que du bâti, de même qu'à la structuration des communautés. Elle participe fortement à l'économie, à la société et au développement de la MRC et de la région.

Le secteur agricole et agroalimentaire n'en est pas moins affecté par diverses situations qui nécessitent continuellement des actions. Son adaptation à une protection plus étroite de l'environnement, des sols, des cours d'eau et de la qualité de l'air, l'évolution des marchés et leur mondialisation qui menacent certaines règles de protection en plus d'affecter considérablement les prix, l'accaparement des terres, la faiblesse relative de la transformation des productions en région, l'état de la relève agricole et de la capacité de la déployer compte tenu de la valeur élevée des entreprises, ne sont que quelques composantes qui affectent l'agriculture et l'agroalimentaire. Ajoutons à cela les pressions exercées par les lois et règlements de diverses instances, de même que celles engendrées par la cohabitation des divers acteurs sur le territoire.

En contrepartie, la vitalité du secteur agricole au sein de la MRC s'exprime nettement par la croissance observée dans certaines productions favorisant la diversification du secteur, en particulier les productions fruitières, les productions animales et la transformation fromagère. De plus, la MRC offre toujours des espaces variés permettant de soutenir un développement du secteur agricole, que ce soit par la présence de terres qui sont passées de l'élevage laitier aux grandes cultures, ou d'espaces moins intensément mis en valeur dans le secteur nord de la MRC. Finalement, il existe ici un « réseau d'intelligence » en agriculture à tous les niveaux, lequel est favorable à un développement articulé des chaînes de valeur.

En 2008, la cohérence de l'organisation agricole, sa vitalité et surtout son potentiel de génération d'un modèle de développement ont incité les acteurs que sont la MRC, son CLD, la Ville d'Alma, la SADC Lac-Saint-Jean-Est, de même que le Centre local d'emploi, à poursuivre ensemble une réflexion

¹ MAPAQ. *Profil de l'industrie agricole. MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 2014.

² Statistique Canada. *Enquête sur la population active*. 2010.

stratégique en vue de la production d'un plan de développement agricole et agroalimentaire portant des germes de développement économique, d'emploi, de soutien aux collectivités et de leadership.

Depuis, en 2011, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur l'occupation dynamique du territoire et la décentralisation. Plus récemment, en 2013, le Gouvernement du Québec adoptait une Politique de souveraineté alimentaire, laquelle s'adresse plus particulièrement au développement même de la production agricole en réponse aux besoins des Québécois, à l'identité des aliments, l'occupation dynamique du territoire, au potentiel économique du secteur agroalimentaire en y inscrivant la durabilité.

Cinq ans après son adoption, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a convenu de le réviser. Cette révision permet de s'adresser aux défis du développement agroalimentaire qui affecte la MRC sous une vision, des stratégies et un plan d'action cohérents.

L'APPROCHE RETENUE PAR LA MRC

L'élaboration d'un plan de développement agroalimentaire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est se situe bien au-delà d'un exercice de planification générale du territoire. L'importance d'un tel exercice tient au positionnement stratégique de la MRC au plan régional et provincial, ainsi qu'à la mise en œuvre de celui-ci dans un plan d'action visant à le concrétiser.

L'approche proposée est axée sur la valorisation des forces présentes sur le territoire, dans le but d'identifier et de mettre en place des initiatives de développement agricole et agroalimentaire qui permettent de définir un positionnement distinctif axé vers la détection de solutions et de stratégies pouvant permettre d'assurer un ajout de valeur au territoire, aux communautés et aux entreprises. Nous contribuons ainsi à maintenir et à améliorer la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires.

LA DÉMARCHÉ

Le plan de développement agroalimentaire a été réalisé grâce à l'implication du meilleur des expertises régionales et québécoises, de façon à soutenir un plan de développement original, ancré à son milieu, créatif et offrant un niveau d'anticipation mesuré.

C'est pourquoi la MRC a convenu que le consultant soit accompagné d'un comité de suivi qui a contribué activement à la plupart des activités. Ce comité de suivi était formé de dirigeants d'entreprises agroalimentaires, de gestionnaires du milieu, de représentants institutionnels, de même que de représentants de la classe politique.

D'autre part, des personnes-ressources externes ont été consultées, afin d'établir ou de valider certaines pistes, pour favoriser une meilleure anticipation de l'évolution du milieu agricole au Québec, bref, pour participer à l'idéation et à la validation de la vision, ainsi que du plan d'action.

Cette révision du plan se veut concertée dans la mesure où il est supporté par l'administration de la MRC et du CLD, par un comité technique, par un comité de suivi et par la tenue de deux forums dans chacun des secteurs de la MRC (nord et sud).

Ces forums se sont tenus à Labrecque le 8 avril 2014 et à Saint-Bruno le 10 avril 2014. Ils ont permis de cibler les actions inscrites dans le modèle logique présenté dans la troisième partie du présent plan de développement agroalimentaire.

SECTION 1

PORTRAIT DIAGNOSTIC

TERRITOIRE ET ORGANISATION

1.1 LE TERRITOIRE

Le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est présente des conditions favorables à la production agricole, alors que 30 % de tous les sols ayant un potentiel agricole dans la région s’y trouvent. Toutefois, il se distingue par la présence de deux grands secteurs aux caractéristiques qui leur sont propres. Séparés par la rivière Grande-Décharge, les secteurs nord et sud présentent des profils différents, notamment au niveau des conditions agroclimatiques et de la classification des sols.

On observe deux zones climatiques influençant différemment l’agriculture. La zone climatique la plus favorable, soit le secteur sud de la MRC incluant certaines municipalités riveraines au nord du lac Saint-Jean, offre une saison sans gel de 95 à 110 jours, tandis que cette période est de 80 à 90 jours pour le secteur nord. À titre d’exemple, mentionnons que, selon les cultivars, il faut environ 98 à 105 jours à une culture de blé pour atteindre la maturité physiologique, tandis que certains cultivars d’orge peuvent l’atteindre en 87 jours environ.

Le territoire agricole du secteur sud de la MRC est caractérisé par une plaine continue qui se retrouve sous des conditions agroclimatiques favorables et qui possède des sols propices à une diversité de cultures, particulièrement les grandes cultures fourragères et cérésières. Le territoire de ce secteur est fortement consolidé. Il est supporté par une situation économique relativement bonne des exploitations agricoles, ce qui se traduit, entre autres, par une occupation intensive des sols.

Quant au secteur nord, au fur et à mesure qu’on s’éloigne du lac Saint-Jean, la géographie est plus variée; le territoire agricole est plus morcelé et accidenté, et le choix des cultures y est davantage limité. Toutefois, ce secteur offre des caractéristiques propices au développement et à la mise en valeur de productions à forte valeur économique, telles que les petits fruits (bleuet, camerise, canneberge et autres).

Les conditions favorables à un développement agroalimentaire basé sur la gestion « multiressources », par exemple l’agroforesterie et la multifonctionnalité sont également présentes dans le secteur nord de la MRC. Celui-ci offre ainsi des opportunités de « retour à la terre », notamment par la disponibilité des terres, leur coût relativement abordable, un environnement propice à une agriculture plus « champêtre », moins intensive et plus diversifiée.

À l’instar de la région, le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est bénéficie d’une situation géographique lui apportant des atouts particuliers. Dans un premier temps, l’isolement géographique le caractérisant favorise la protection des cultures et des élevages. Cet isolement géographique, notamment par la réserve faunique des Laurentides, procure en quelque sorte une barrière sanitaire et phytosanitaire pouvant aider à prévenir l’introduction de ravageurs, qu’il s’agisse d’insectes nuisibles, de maladies ou encore de mauvaises herbes. Cette situation permet la diminution de l’utilisation de certains pesticides par rapport à des régions de production où ces ravageurs peuvent être présents. Finalement, cette situation particulière offre diverses opportunités concernant

l'agriculture nordique³. En effet, les conditions écologiques et agroclimatiques présentes favorisent certaines productions, dont les petits fruits, les pommes de terre, les crucifères, les plantes fourragères, les céréales à paille et certains oléagineux.

La présence de l'eau, tant par la quantité que par sa qualité, procure des avantages certains pour le développement agricole et agroalimentaire de la MRC. Cette caractéristique a des répercussions positives tant pour la production agricole en tant que telle, que pour la production d'énergie en support au développement de l'industrie agroalimentaire. Les nombreux cours d'eau et le lac Saint-Jean apportent également des attraits particuliers pour le développement de l'offre agrotouristique.

En plus de l'agriculture proprement dite, différents usages cohabitent sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean, dont la motoneige, le cyclisme (notamment par la véloroute des Bleuets), les infrastructures de villégiature et récréatives, le tourisme (notamment l'agrotourisme), l'exploitation forestière, etc.

La présence de deux « zones agricoles » aux caractéristiques, vocations et potentiels agroalimentaires différents, confère donc une force à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en termes de diversification et de potentiel de création de chaînes de valeur (production – transformation – commercialisation). Toutefois, on observe une certaine inégalité entre les secteurs nord et sud par rapport à la contribution économique de l'agriculture et de son territoire au développement des communautés et des municipalités. De plus, l'hétérogénéité du territoire (secteur nord vs secteur sud) peut rendre plus problématique la mise en place d'initiatives structurantes demandant une implication de l'ensemble de la communauté.

1.1.1 L'accaparement des terres agricoles

Dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, comme ailleurs en région et au Québec, les terres agricoles sont généralement la propriété des producteurs eux-mêmes. Peu de terres agricoles sont en location dans la MRC. Nous ne disposons toutefois d'aucun registre permettant d'évaluer précisément le pourcentage de terres en location.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, comme plusieurs régions du Québec, est affectée par un récent phénomène d'accaparement des terres dont l'ampleur reste à définir clairement. Actuellement, trois études importantes ont été réalisées sur ce phénomène récent au Québec. La première à être publiée, en mars 2012, est celle de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) et qui conclut que le phénomène est en développement au Québec, mais que le contexte québécois, avec entre autres la Loi sur l'acquisition des terres par des non résidents, fait en sorte qu'il est très loin d'être aussi problématique que dans d'autres régions du monde comme l'Afrique. Il existerait cependant un phénomène d'accaparement endogène qui se manifeste depuis 2010 et où des fonds d'investissement se sont formés pour acquérir des terres à des fins spéculatives. Les auteurs du rapport font toutefois valoir que peu de données sont disponibles pour mesurer l'ampleur du phénomène.

³ Référence : Guilbert, A. et coll. 2007. *Étude d'opportunité pour l'établissement d'un créneau d'excellence sur l'agriculture nordique*. Rapport final. Agrinova. 63 pp. + 3 annexes.

Une seconde étude produite par le Groupe AGÉCO pour le compte de la Coop Fédérée en octobre 2012 et portant sur la valeur et la propriété des terres agricoles examine également la question de l'accapement des terres agricoles. Elle conclut que le Québec est peu affecté par cette problématique. Le prix élevé des terres serait dû à d'autres circonstances comme par exemple le prix élevé des grains et le fait qu'au Québec, contrairement à la situation ailleurs dans le Monde, le taux de location des terres est le plus bas. À titre d'exemple, en France les deux tiers des terres sont en location. Le mode de possession des terres fait en sorte que la relève est confrontée à immobiliser un capital très important pour acquérir un fond de terres.

En conclusion, le rapport fait mention des enjeux qui se situeraient ailleurs comme la valeur élevée des terres agricoles au Québec, la très forte capitalisation des entreprises et les changements démographiques qui pourraient accentuer le problème de relève. Le rapport examine d'ailleurs la possibilité de créer un fonds institutionnel spécialisé destiné à faciliter les transferts des exploitations agricoles.

Un troisième rapport produit en février 2013 par le CIRANO abonde un peu dans le même sens que le rapport d'AGÉCO et conclut que le phénomène d'accapement des terres est peu présent au Québec. La hausse des prix est surtout attribuable aux transactions réalisées par les agriculteurs qui veulent profiter d'une amélioration de leurs bénéfices nets pour prendre de l'expansion. Il existe bien quelques entreprises vouées à l'acquisition de terres au Québec, mais les terres appartiennent à 84% à des agriculteurs soit une proportion plus élevée qu'ailleurs au Canada et même en Europe et aux États-Unis.

Les auteurs du rapport sont d'avis que le phénomène d'acquisition des terres par des investisseurs devrait se poursuivre aussi longtemps que les taux d'intérêt demeureront à des niveaux inférieurs au rendement attendu de l'activité agricole à long terme. L'enjeu n'étant pas de légiférer mais de collecter des données sur le phénomène et d'en assurer une analyse approfondie. Autre enjeu identifié, l'absence de relève qui fait en sorte que certains agriculteurs doivent se départir de leurs terres.

Au niveau régional, l'année 2012 a été marquante pour le monde agricole avec l'achat par la Banque Nationale de milliers d'hectares de terres agricoles, particulièrement dans le haut du Lac-Saint-Jean. Ces terres représentent entre 2 et 4% des terres régionales enregistrées au MAPAQ. Le rapport de CIRANO mentionne que ces acquisitions de terres dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont exacerbé les critiques envers les investissements, étant donné l'importance des superficies en cause, soit plus de 5 000 hectares.

Les terres acquises par la Banque Nationale ont par la suite été revendues à une entreprise agricole spécialisée dans les grandes cultures, PANGEA Terres agricoles, qui selon ses dires est « une société 100 % québécoise qui propose un nouveau modèle d'entrepreneuriat agricole en partenariat avec les agriculteurs et les communautés. PANGEA souhaite mettre en place des coentreprises avec les agriculteurs du Québec pour valoriser le patrimoine agricole. Ces agriculteurs seront au cœur des décisions en ce qui a trait au développement et à la gestion de ces terres agricoles ».

Le rapport de CIRANO fait aussi état de l'absence d'une réglementation encadrant la location des terres au Québec. Advenant que plus de terres deviennent la propriété de sociétés d'investissement et non d'exploitants, la location pourrait devenir plus importante. Les données récentes démontrent d'ailleurs un accroissement du fermage au Québec. Pour le CIRANO, il est important que le

gouvernement s'intéresse à cette question et revoit les politiques publiques qui encadrent cette pratique.

Dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, les municipalités touchées par le phénomène d'accaparement sont Alma, Saint-Bruno, Saint-Gédéon, Hébertville-Station, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Saint-Nazaire, L'Ascension, Saint-Henri-de-Taillon et Sainte-Monique. Bien que le phénomène ait débuté dans le nord de la MRC, il touche maintenant le secteur sud, soit le parterre agricole le plus productif de la MRC. Deux entreprises ont actuellement acquis des terres dans la MRC, soit Pangea Terres agricoles S.E.C. et Investerre inc. Pangea s'est d'ailleurs associés à deux producteurs de la MRC, M. Martin Brassard dans le secteur Nord et la Ferme A.L.Y. Blackburn dans le secteur Sud. Ainsi, les terres en partie possédées par Pangea totalisent 1 990 hectares, dont 1 513 hectares sont la propriété directe de Pangea. La carte numéro 1 permet de visualiser les superficies concernées par entreprises.

En 2014, l'acquisition par Pangea de terres agricoles dans la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a fait grand bruit et a permis de révéler un des enjeux principaux de l'accaparement des terres, soit la relève agricole, elle-même intimement liée au maintien d'un modèle d'agriculture familiale et de l'occupation dynamique du territoire. Bien que le prix des terres soit inférieur à la moyenne provinciale (voir tableau 1), l'augmentation de la valeur de celles-ci rend de plus en plus difficile l'établissement de la relève agricole.

Tableau 1 : Valeur moyenne des terres en culture et des terres agricoles au Québec

	Terres en culture				Terres agricoles			
	2013		2012	Écart	2013		2012	Écart
	Moyenne \$/ha	Écart type \$/ha	Moyenne \$/ha	2012-2013	Moyenne \$/ha	Écart type \$/ha	Moyenne \$/ha	2012-2013
Bas-Saint-Laurent	3 103	2 275	3 980	-22	2 762	1 866	2 858	-3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	n/d	n/d	3 315	n/d	2 771	1 492	2 456	13
Capitale-Nationale	4 860	2 036	n/d	n/d	4 736	1 914	5 352	-12
Mauricie	8 017	3 654	7 250	11	6 422	3 583	6 112	5
Estrie	n/d	n/d	n/d	n/d	3 699	1 037	6 061	-39
Outaouais	n/d	n/d	4 197	n/d	4 108	2 002	3 788	8
Abitibi-Témiscamingue	1 622	1 119	n/d	n/d	1 237	1 025	955	30
Chaudière-Appalaches Nord	7 493	2 497	6 507	15	6 438	2608	5 048	28
Chaudière-Appalaches Sud	n/d	n/d	n/d	n/d	8 793	5006	8 913	-1
Lanaudière	19 410	8 061	15 987	21	16 464	7937	14 399	14
Laurentides	15 922	8 530	14 344	11	11 412	7142	10 998	4
Montérégie Est	20 853	8 591	18 205	15	18 149	8861	16 473	10
Montérégie Ouest	23 824	7 570	21 708	10	19 387	9721	16 508	17
Centre-du-Québec	9 666	4 818	8 324	16	8 214	4780	6 087	35
Le Québec	12 687	9 507	11 659	8,8	10 115	8600	9 031	12

Source : La Financière agricole. Bulletin Transac-terres, édition 2014, p. 2.

Il faut également noter qu'au fil des dernières années plusieurs transactions concernant l'acquisition de terres agricoles par des agriculteurs de notre MRC ont fait en sorte de modifier les modèles d'exploitations conventionnels des fermes. C'est ainsi que plusieurs agriculteurs ont disposé de leurs actifs et abandonné le métier, permettant aux acquéreurs d'augmenter leur capacité de production sur des exploitations agricoles de grande envergure.

Pour le moment, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est à l'heure des constats en ce qui concerne le phénomène d'accaparement des terres agricoles au Québec. Mais ce phénomène est suffisamment important pour que des précautions soient prises afin de bien mesurer les impacts sur l'agriculture de l'arrivée de nouveaux joueurs et de nouveaux modèles d'affaires qui devraient changer passablement les manières de faire en agriculture au Québec.

1.2 LES PAYSAGES

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est est marquée par des séquences paysagères distinctes au sud et au nord de son territoire. Au sud, le paysage est teinté d'une grande homogénéité, d'une grande ouverture visuelle sur la plaine et sur de grands espaces. On y observe nombre de vues panoramiques depuis le réseau routier. Le paysage fait référence à un savoir-faire traditionnel, au patrimoine rural agricole et est teinté par le secteur laitier. Le lien est souvent perceptible entre le paysage et ses résidants, permettant d'y saisir un sentiment d'appartenance fort. Le secteur sud de la MRC constitue en quelque sorte la « porte d'entrée » du Lac-Saint-Jean. En effet, le premier contact avec la plaine du lac Saint-Jean s'effectue par l'aperçu de son territoire agricole à la sortie de la réserve faunique des Laurentides, via la route 169.

La présence de cours d'eau, de villages et d'accents de topographie rythme le paysage, y favorise la découverte et les balades. Les paysages sont aussi rythmés par le cycle et le coloris des différentes cultures, par la présence de boisés, les arrière-plans sur la montagne, les lignes d'horizon et par les saisons. Bref, le paysage exprime la grande valeur des séquences agricoles, de leur identité au sud de la MRC.



En raison de la grande ouverture du paysage au sud, on constate une faible absorption visuelle permettant de mieux intégrer certains éléments (exemple : pylônes). On remarque également la faible présence de haies brise-vent qui, en plus de présenter de nombreux avantages écologiques, créent un rythme.

Dans le secteur nord, les paysages sont davantage variés. En effet, ils sont plus affectés par la topographie vallonnée, par le découpage des aires forestières, par la présence de grandes aires forestières continues et par celles de tourbières. L'agriculture y est davantage morcelée dès qu'on s'éloigne du lac Saint-Jean. Ces paysages présentent un potentiel de découverte, de variété et de développement. Incidemment, le développement de grandes bleuetières au cours des dernières années y a entraîné une modification sensible du paysage, bien que peu perceptible le long des grands axes routiers.



Les paysages ne sont pas statiques, mais plutôt en constante évolution, que ce soit au fil des saisons ou même au cours des ans. Ainsi, ils sont modulés au gré des actions posées par les citoyens et les autorités. La perception à l'égard des paysages évolue également, notamment par rapport à leur valeur économique et sociale, ainsi que pour les interventions humaines jugées acceptables par l'ensemble de la communauté.

1.3 L'ENVIRONNEMENT

Comme pour bon nombre d'activités humaines, l'activité agricole interfère avec l'environnement. Fondamentalement, elle s'appuie sur les sols et affecte les eaux de ruissellement, les plans et cours d'eau de même que l'air ambiant. C'est principalement sous ce dernier aspect que la cohabitation avec les autres usages du territoire est interpellée. À ce sujet, on note que peu d'entreprises agricoles à forte charge d'odeur sont présentes sur le territoire de la MRC, minimisant ainsi les inconforts de cohabitation.

L'équilibre des sols et de l'eau est principalement affecté par les fertilisants et les amendements organiques et chimiques. C'est pourquoi, on a connu une évolution sensible de la législation à cet égard et une adaptation des pratiques agricoles a été consentie de la part des producteurs agricoles au cours des dernières années, par exemple en matière de gestion et d'épandage des effluents d'élevage. Au regard de la qualité de l'air, diverses normes et pratiques ont été déployées en vue de favoriser une cohabitation harmonieuse des usages. Toutefois, des efforts additionnels sont nécessaires pour prétendre à une agriculture durable.

Parallèlement, les consommateurs sont de plus en plus attirés par les certifications biologiques et autres. Il y a donc des occasions de nouvelles productions certifiées et une mise en marché conséquente (certification AgroBoréal, Coop Nord-Bio).

La population est de plus en plus sensible à la qualité de l'environnement et des paysages ainsi qu'à leur protection, et cela implique des actions publiques en ce sens. En contrepartie, la pression sur les producteurs agricoles nécessite des modifications aux pratiques agricoles, des changements technologiques et, souvent, des investissements financiers qui ne sont pas source d'accroissement de productivité et de revenus.

Par rapport à celui où le niveau de contamination serait tel qu'il serait un frein à tout projet de développement agricole et agroalimentaire, le territoire de la MRC est relativement « en santé ». Les sols agricoles demeurent de qualité, n'ayant pas été épuisés par la monoculture.

La présence de la barrière sanitaire résultant de l'isolement géographique de la région et de la réserve faunique des Laurentides permet dans certaines productions de diminuer l'utilisation de pesticides, ce qui représente un avantage certain au niveau environnemental. Toutefois, il serait opportun de veiller à protéger cette barrière de façon à conserver cette caractéristique quasi unique. Un dépistage hâtif et la production de guides de bonnes pratiques pourraient être adoptés pour préserver cette barrière. Chez les producteurs de pommes de terre, des mesures concrètes ont d'ailleurs été adoptées.

1.4 L'ORGANISATION

Les organisations en support au milieu agricole et agroalimentaire de la région sont en majeure partie concentrées sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. En effet, que ce soit au niveau de la gestion publique, de la formation, de l'innovation, de l'expertise et du soutien, du financement, de même qu'au regard de l'agrotourisme, ces services sont majoritairement offerts par des organisations dont la principale place d'affaires se retrouve sur le territoire de la MRC. On peut affirmer que la MRC et son pôle urbain d'Alma constituent à cet égard le centre de gravité en région. Cette concentration fait en sorte de favoriser l'action sur le territoire, la tenue d'évènements, de faire de la MRC une interlocutrice forte.

La gestion publique

La gestion publique est présente sur le territoire par le Bureau régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), lequel est impliqué dans les divers aspects de l'agriculture, notamment dans les domaines mentionnés aux paragraphes suivants. Les organismes gestionnaires de territoire, les MRC et municipalités ont montré un grand intérêt dans la protection du territoire et des activités agricoles dans le cadre de leurs instruments de planification et dans leur gestion régulière. Le syndicat local relié à l'UPA constitue aussi une organisation éminemment impliquée dans la gestion locale et régionale.

La formation et le développement des compétences

La formation et le développement des compétences sont au cœur de la professionnalisation de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du support à son essor. Les principales organisations régionales sont concentrées au Collège d'Alma qui offre une formation collégiale dans le domaine agricole, soit le programme « Gestion et technologie d'entreprise agricole » ainsi qu'un centre de formation continue⁴. De même, la formation professionnelle en agriculture est aussi offerte par la Commission

⁴ Le Centre de services aux entreprises du Collège d'Alma pour la formation continue est le Groupe Expertis.

scolaire Lac-Saint-Jean⁵. Toujours au regard de la formation, Emploi-Québec est aussi un partenaire d'intérêt. Enfin, bien qu'à l'extérieur du territoire de la MRC, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) offre diverses expertises pertinentes.

L'environnement

Par ailleurs, il existe des organisations à l'intérieur même de la MRC qui s'intéressent aux questions environnementales et peuvent appuyer des initiatives en ce sens. Ainsi, le Centre québécois du développement durable (CQDD) et le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) sont des organisations dédiées à la promotion de la protection de l'environnement. Également, mentionnons la présence du Groupe conseil agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean et son personnel en agroenvironnement, directement impliqué auprès des producteurs agricoles en matière de sensibilisation et d'adoption de meilleures pratiques de protection de l'environnement. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), par l'application de ses lois et règlements, s'assure également de préserver la qualité de l'environnement.

L'innovation et le transfert des savoirs

Dans un domaine connexe, toujours largement concentrés dans la MRC, des organismes reliés à l'innovation et au transfert de savoirs permettent un ajout de valeur significatif aux entreprises agricoles. Il s'agit plus particulièrement du Collège d'Alma et d'AgriNova, un centre collégial de transfert technologique. La présence d'entreprises telles que Végétolab permet aussi de supporter le développement ou la disponibilité de végétaux adaptés aux conditions régionales en créant de nouvelles possibilités culturelles.

L'expertise et le support aux entreprises

En ce qui a trait à l'expertise et au support aux entreprises agricoles, on retrouve sur le territoire de la MRC diverses entreprises offrant de l'expertise agronomique, dont le Groupe conseil Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des consultants privés. Le CLD associé à la MRC et la SADC offrent aussi un support aux entreprises que ce soit lors de la phase de démarrage d'un projet ou lors d'un projet d'expansion et ou de diversification. Enfin, la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, basée sur le territoire, vient promouvoir, soutenir et réaliser des projets afin d'accroître la mobilisation régionale autour des principaux enjeux en matière de développement agroalimentaire régional. S'ajoute finalement le créneau AgroBoréal qui favorise le développement des filières bioalimentaires nordiques par la mise en valeur des caractéristiques boréales et en soutenant la compétitivité des entreprises. D'autres expertises présentes en région pourraient aussi se révéler précieuses, notamment celles des coopératives forestières dans le cas de la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Le financement

Les organisations associées au financement agricole sont aussi particulièrement bien représentées dans la MRC, alors que La Financière agricole du Québec (également la porte d'entrée du Fonds FIRA) et Financement agricole Canada y sont basés. Ajoutons le Bureau régional de développement économique Canada (DEC). Enfin, les institutions financières disposent le plus souvent de spécialistes du financement agricole, compte tenu de l'importance du tissu agricole dans le milieu.

⁵ Par le biais du Centre d'enseignement et de formation professionnelle d'Alma (CEFPA) et de Forgescom (Centre de services aux entreprises).

Agrotourisme et tourisme gourmand

La trame agricole a, par ailleurs, favorisé le déploiement d'une structure agrotouristique. Le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité, le Centre arboricole de la presqu'île Croft (Métabetchouan–Lac-à-la-Croix), les Jardins Scullion (L'Ascension), ou encore À l'Orée des Champs, la seule table champêtre certifiée en région (St-Nazaire), en sont autant de manifestations. Ajoutons le rôle central de Tourisme Alma–Lac-Saint-Jean au niveau de la promotion agrotouristique, comme il l'a exprimé dans la promotion d'une route des fromages. Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean fait aussi la promotion du tourisme gourmand.

En somme, le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est bénéficie d'une vaste expertise répartie au sein des diverses organisations et entreprises. Ainsi, plus de 125 spécialistes (agronomes, ingénieurs, techniciens, technologues et autres professionnels) dont la pratique est orientée vers l'agriculture et l'agroalimentaire travaillent à l'avancement de ces secteurs dans la MRC. L'importance du tissu agricole et agroalimentaire au sein de la MRC amène une masse critique qui permet le maintien d'une offre de service de qualité et le soutien de la chaîne de valeur. À titre d'exemple, mentionnons que la quasi-totalité des fournisseurs d'équipements et de machineries agricoles du Saguenay–Lac-Saint-Jean se retrouvent sur le territoire de la MRC.

Les entreprises agricoles et agroalimentaires de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est bénéficient donc de l'appui d'un nombre considérable d'organisations et de spécialistes. Ces organisations offrent une aptitude à soutenir un réel développement. En effet, le tissu agroalimentaire de la MRC et de la région comporte les fibres d'intelligence, la capacité financière, les profils d'entreprise, de même que l'implication gouvernementale apte à supporter des initiatives porteuses de développement, d'innovation, d'enrichissement du domaine agroalimentaire. Toutefois, leur rôle et offre de services respectifs sont parfois méconnus tant de la part de leur clientèle cible qu'entre les différentes organisations. Il s'ensuit donc une sous-utilisation de certains programmes et ressources (tant matérielles, humaines que financières). Il y aurait donc avantage à profiter de la collaboration de tous les acteurs présents pour renforcer la synergie entre les intervenants et développer davantage l'expertise au service de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

1.5 SOCIÉTÉ ET ASPECTS COMMUNAUTAIRES

Modification de l'occupation du territoire

Traditionnellement, le monde rural était étroitement associé au monde agricole. Or, la situation a changé au fil des ans, alors qu'on assistait à une diminution du nombre d'exploitations agricoles et à une augmentation de la taille des entreprises. Les campagnes ont également vu quitter bon nombre de leurs citoyens pour la ville, alors qu'en retour on observe maintenant l'arrivée de « néo-villageois ». Ces derniers sont souvent des urbains quittant la ville pour s'installer en milieu rural.

Le monde rural se trouve ainsi confronté à une modification du profil des citoyens y habitant. Alors que jusqu'à récemment sa population était relativement homogène, des gens de tous horizons avec des habitudes et des intérêts différents, en font maintenant partie. Une telle situation peut donc engendrer certains conflits, particulièrement sur les usages à réserver au territoire. Toutefois, l'arrivée de nouveaux citoyens permet également d'assurer une occupation dynamique du territoire et de procurer une masse critique permettant le maintien des services et des infrastructures.

Le poids politique

Par ailleurs, le monde agricole a aussi connu une diminution du poids politique et social qu'il détenait. Les producteurs ont donc moins d'opportunités pour faire valoir leurs besoins et présenter leurs opinions. Ils connaissent ainsi une diminution de leur pouvoir d'influence. Toutefois, ceux-ci exercent toujours un important contrôle du territoire par la propriété foncière.

L'image

L'image du milieu agricole est marquée par une méconnaissance générale par la population des enjeux qui l'animent. Les questions de cohabitation, la gestion de l'environnement par les agriculteurs sont parfois vus négativement. La profession, malgré son caractère noble, est insuffisamment valorisée par le public.

La transmission du patrimoine

En même temps qu'on assiste à la consolidation des entreprises agricoles, on observe des difficultés dans la transmission du patrimoine agricole. L'établissement de la relève agricole est de plus en plus complexe en raison de l'augmentation de la valeur des exploitations. Cette situation affecte tant la relève familiale que non familiale. Dans le premier cas, on doit trouver les moyens de transférer l'entreprise à la relève sans être obligé de la « donner » et, dans le second cas, c'est tout simplement l'accès à l'établissement qui pose problème en raison de l'importance des capitaux nécessaires.

1.6 MAIN-D'ŒUVRE, TRANSMISSION DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENT DE LA RELÈVE ENTREPRENEURIALE

Les entreprises agricoles et agroalimentaires de la MRC déplorent d'importantes difficultés au niveau de la main-d'œuvre, tant pour les entreprises de production, de transformation que de distribution et de commercialisation. En plus des difficultés vécues à ce sujet pour l'ensemble de ces secteurs, les entreprises locales et régionales doivent composer avec certaines particularités. La MRC, tout comme l'ensemble de la région, fait face à une situation où la grande industrie est très présente et où celle-ci offre des conditions de travail très avantageuses, notamment au point de vue salarial. Les entreprises agricoles et agroalimentaires, n'étant pas en mesure d'offrir les mêmes conditions d'emploi que la grande industrie, ont donc des difficultés à recruter de la main-d'œuvre qualifiée et à assurer son maintien à moyen et long terme au sein des entreprises.

Bien que les prévisions démographiques prévoient que la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean devrait diminuer dans les prochaines années, réduisant ainsi le bassin de main-d'œuvre potentielle, le recensement de 2011 permet de constater une augmentation de population de 2,64% pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ce qui n'avait pas été observé depuis plus de 30 ans. La population sera évidemment vieillissante au cours des prochaines décennies et cette situation se reflètera dans l'âge moyen des propriétaires d'entreprises agricoles. Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), l'âge moyen chez les propriétaires d'entreprises liées à l'agriculture est élevé comme en fait foi le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Âge moyen des propriétaires d'entreprises agricoles

Type (Code SCIAN)	Nombres d'entreprises	Âge moyen
Culture (111)	44	55,07
Élevage (112)	124	48,35
Soutien (115)	8	46,25
Fabrication (311)	23	46

Source : Statistique Canada. 2012.

Par ailleurs, la transmission du patrimoine agricole et agroalimentaire et l'établissement de la relève, qu'elle soit apparentée ou non, constituent un problème, et ce, tant pour les entreprises de production, de transformation que de distribution et de commercialisation. Dans un premier temps, on déplore que la culture entrepreneuriale ne soit pas très présente au sein de la région. De façon à assurer une plus grande disponibilité de relève pour les entreprises, un travail de sensibilisation serait à faire auprès des jeunes pour les intéresser au secteur. La valeur très élevée des entreprises, combinée aux difficultés à trouver du financement, fait également en sorte de limiter l'établissement des jeunes. Au demeurant, la relève agricole est de plus en plus âgée dans la MRC. Selon les données du MAPAQ, en 2011, ce sont les 30-34 ans et les 35 ans et plus qui assument la grande majorité de la relève (tableau 3).

Tableau 3 : Répartition de la relève agricole établie selon différents groupes d'âge pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Âge	Pourcentage (%)
20 - 24 ans	4,29
25 - 29 ans	19,1
30 - 34 ans	34,2
35 ans et plus	42,4
Total	100

Source : MAPAQ. 2011.

Étant donné la présence dominante des fermes laitières dans la région et au Québec, il n'est pas surprenant de constater que près de 63% de la relève agricole soit présente dans la production laitière et de bovins laitiers. La présence de programmes d'aide à la relève dans cette production contribue à cette situation. Le tableau 4 illustre la répartition de la relève agricole selon l'activité principale de l'entreprise.

Tableau 4 : Répartition de la relève agricole selon l'activité principale de l'entreprise pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Activité principale	%
Bovins laitiers et production laitière	62,9
Légumes frais et de transformation	8,72
Bovins de boucherie	8,09
Céréales et protéagineux pour le grain et Fourrages	6,71
Autres productions animales et végétales	5,16
Cultures abritées	3,4
Fruits	1,79
Veaux lourds	1,68
Ovins	1,55
Total	100

Source : MAPAQ, 2011

LA PRODUCTION AGRICOLE

NOTE : Données de 2013.

Le MAPAQ a débuté la production de statistiques pour l'année 2013 mais les données sont encore parcellaires. Par conséquent, les tableaux et graphiques contiennent rarement les données de 2013.

1.7 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ET REVENUS

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est peut, à juste titre, être considérée comme le cœur de la production agricole régionale. En effet, en 2010 elle est celle comptant le plus grand nombre d'entreprises agricoles de la région, soit 338 (28%) alors que la région en comptait 1 205. Au niveau régional les revenus atteignaient 272 575 461 \$ alors que dans la MRC les 338 entreprises généraient des revenus de 96 149 864 \$, soit 35% des revenus régionaux. La grande majorité des revenus des producteurs agricoles de la MRC, soit 75%, proviennent des différentes productions animales.

La lecture du tableau 5 fait également ressortir la dichotomie qui existe au niveau agricole entre le secteur sud et le secteur nord de la MRC alors que 77% des entreprises agricoles sont situées dans le secteur sud. Au niveau des revenus, l'écart est en encore plus grand avec 86% qui sont associés aux entreprises du sud de la MRC. Toutefois, le secteur de Saint-Coeur-de-Marie, le plus dynamique du secteur Nord de la MRC, est inclus dans le territoire d'Alma, suite à la fusion des deux municipalités, venant accentuer ces statistiques.

Entre 2007 et 2010 une légère diminution de 2% du nombre d'entreprises agricoles a toutefois été observée dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Il s'agit d'un redressement de situation si l'on compare aux fortes diminutions observées dans les années 90 et début 2000. À l'opposé, les revenus progressaient de 8,6%, principalement grâce à l'accroissement des revenus attribuables aux grandes cultures et à la production laitière (tableau 6 et figure 1).

Tableau 5 : Répartition des entreprises et des revenus agricoles en 2013

Municipalité	Nombres d'entreprises	Pourcentage %	Revenus (\$)	Pourcentage %
Alma	58	17,4 %	14 780 554 \$	15.68%
Desbiens	N/D	N/D	50 099 \$	0.05%
Hébertville	49	14,7 %	19 328 387 \$	20.51%
Hébertville-Station	11	3,3 %	5 246 883 \$	5.57%
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	63	18,9 %	16 858 300 \$	17.89%
Saint-Bruno	42	12,6 %	16 885 070 \$	17.91%
Saint-Gédéon	29	8,7 %	6 568 958 \$	6.97%
Total secteur Sud	252	74,9 %	79 718 251.00 \$	84,58 %
Labrecque	12	3,6 %	1 306 134 \$	1.39%
Lamarche	N/D	N/D	2 005 318 \$	2.13%
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	20	6 %	3 944 527 \$	4.18%
Saint-Henri-de-Taillon	11	3,3 %	3 348 087 \$	3.55%
Saint-Ludger-de-Milot	7	2,1 %	253 714 \$	0.27%
Sainte-Monique	8	2,4 %	176 657 \$	0.19%
Saint-Nazaire	19	5,7 %	3 501 592 \$	3.72%
Total secteur Nord	77	23,1 %	14 536 029 \$	15,42 %
TOTAL MRC	334	100 %	94 254 280 \$	100 %

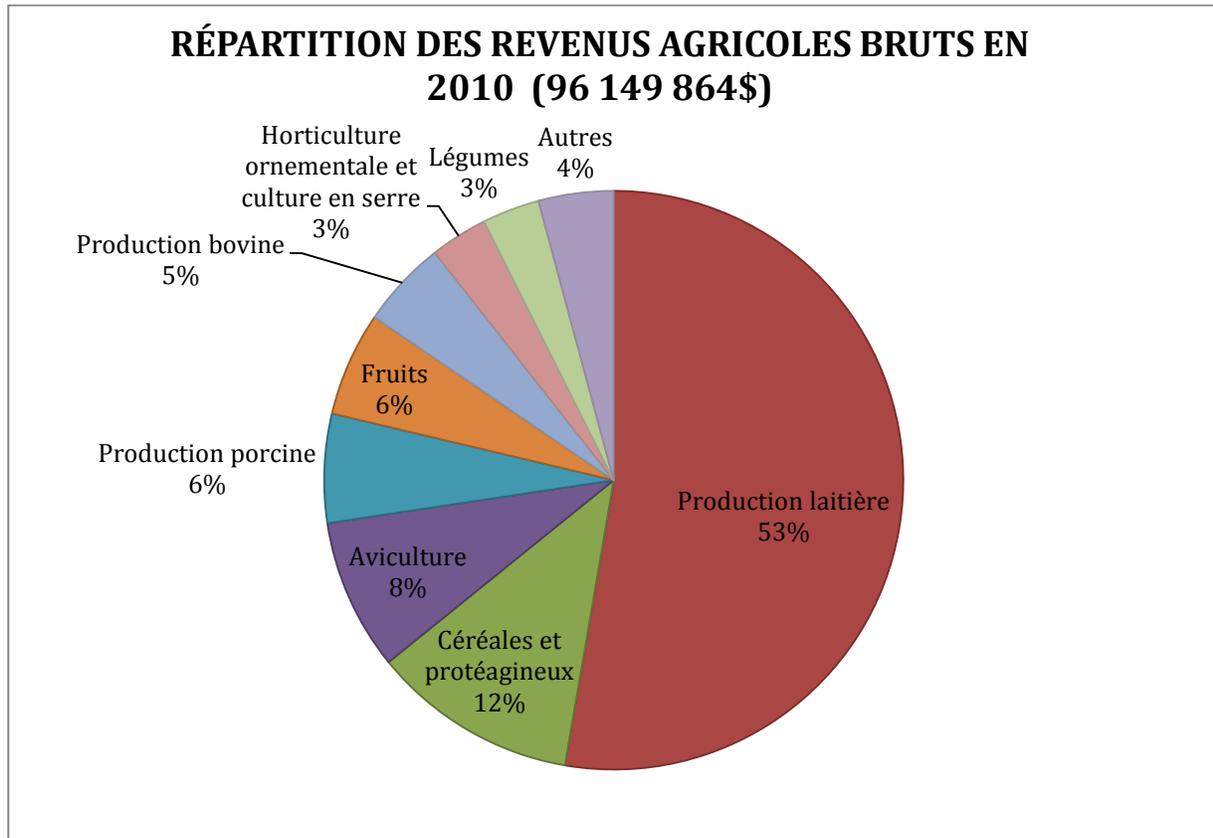
Source : MAPAQ. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2013.

Tableau 6 : Évolution du nombre d'entreprises agricoles dans la MRC

Type de production	2004	2007	Variation 2004-2007	2010	Variation 2004-2010	2013	Variation 2004-2013
Production laitière	166	147	-11.45 %	146	-12.05 %	143	- 14 %
Fruits	14	39	178.57 %	39	178.57 %	49	250 %
Production bovine	55	50	-9.09 %	48	-12.73 %	40	- 27.2 %
Céréales et protéagineux	42	42	0 %	37	-11.9 %	37	-11,9 %
Fourrage	10	14	40 %	16	60 %	16	0 %
Production ovine	18	12	-33.33 %	11	-38.89 %	9	- 50 %
Horticulture ornementale et cultures abritées	10	10	0 %	8	-20 %	9	- 10 %
Légumes incluant les pommes de terre	5	7	40 %	10	100 %	11	120 %
Aviculture	7	6	-14.29 %	N/D	N/D	N/D	N/D
Production porcine	4	4	0 %	N/D	N/D	N/D	N/D
Autres	9	14	55.56 %	14	55.56 %	12	- 14,5 %
TOTAL	340	345	1.47 %	338	-0.59 %	334	- 1,5 %

Source : MAPAQ. Fiches d'enregistrement des producteurs.

Figure 1 : Répartition des revenus agricoles bruts



Sources MAPAQ, 2010

La différenciation Nord-Sud s'observe également quant à la portion de la zone agricole utilisée par municipalité. Ainsi, l'intensité de la culture est beaucoup plus importante dans le secteur sud de la MRC. Les municipalités de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Hébertville et Saint-Bruno étant les celles ayant le plus grand parterre agricole de la MRC.

Quant à la Ville d'Alma, la fusion avec la municipalité de Delisle en 1999 fait en sorte qu'elle est située tant dans le secteur nord (secteur de Delisle et Saint-Cœur-de-Marie) que dans le secteur sud ce qui explique les 67,35 km² en culture. Le tableau 7 et la carte numéro 2 en font foi. Pour ce qui est des cartes 3 à 16, elles permettent de visualiser pour chacune des municipalités de la MRC l'utilisation du sol.

Tableau 7 : Territoire et zone agricole

Municipalité	Superficie totale de la municipalité (km ²)	Superficie en zone agricole (km ²)	Superficie en culture (km ²)	Superficie en forêt (km ²)	Superficie en friche et abandonnée (km ²)	Autre (km ²)
Alma	232.35	128.08	67.35	75.74	2.6	86.66
Desbiens	11.17	8.11	1.53	6.01	0.06	3.57
Hébertville	271.44	110.36	54.02	182.53	1.73	33.16
Hébertville-Station	32.91	23.07	15.08	13.44	0.01	4.38
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	195.62	116.16	66.98	100.37	0.41	27.86
Saint-Bruno	77.21	67.68	40.36	24.26	0.2	12.39
Saint-Gédéon	83.75	51.65	35.64	17.53	0.16	30.42
Total secteur Sud	904.45	505.11	280.96	419.88	5.17	198.44
Labrecque	158.82	107.31	23.23	86.88	0.97	47.74
Lamarche	92.93	30.64	6.76	66.69	0	19.48
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	133.64	90.37	30.6	57.32	1.83	43.89
Saint-Henri-de-Taillon	62.83	50.75	18.67	31.57	0.82	11.77
Saint-Ludger-de-Milot	111.83	54.9	7.47	67.42	0.21	36.73
Sainte-Monique	160.8	49.64	8.43	86.84	1.34	64.19
Saint-Nazaire	146.04	101.61	22.37	91.32	0.79	31.56
Total secteur Nord	866.88	485.22	117.53	488.05	5.95	255.35
TOTAL MRC	1 771.31	990.33	398.5	907.93	11.11	453.78

Source : CPTAQ et MAPAQ 2010.

1.8 LES PRODUCTIONS ANIMALES

1.8.1 État général des productions

Les productions animales sont bien représentées sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Quatre types de production sont particulièrement importantes, soit les productions laitière, bovine, porcine et avicole. Le tableau 8 présente ces quatre types de production. Chacune des principales productions est par la suite détaillée aux sections suivantes.

Tableau 8 : Principales productions animales dans la MRC

Production	Nombre d'entreprises	Nombre de têtes (2010)
PRODUCTION LAITIÈRE		
Vaches laitières (nombre de têtes)	144	8 423
Quota détenu (kg m.g./jour)		7 224
PRODUCTION BOVINE		
Vaches de boucherie (nombre de têtes)	51	1 842
Bouvillons semi-finis (nombre de têtes/an)	13	490
Bouvillons finis (nombre de têtes)	6	99
AVICULTURE		
Poules pondeuses (nombre de têtes)	13	93 650
Oeufs de consommation (douzaines d'œufs/an)		2 346 070
Poulets à griller (nombre de têtes/an)		1 215 540
PRODUCTION PORCINE		
Truies (nombre de têtes)	N/D	1 565
Porcs à l'engraissement (places-porcs)	6	6 902
Porcs à l'engraissement (production annuelle)		17 702
PRODUCTION OVINE		
Brebis (nombre de têtes)	16	2 011
Agneaux de lait (nombre de têtes/an)	10	1 229
Agneaux légers (nombre de têtes/an)	9	3 305
Agneaux lourds (nombre de têtes/an)	7	849

Source : MAPAQ. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. 2010.

1.8.2 Production laitière

Situation générale

La production laitière constitue le secteur traditionnel du développement de l'agriculture de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Toutefois, à l'instar de la région, elle a connu une diminution du nombre d'exploitations, passant de 240 en 1997 à 144 en 2010. Selon les récentes données du syndicat des producteurs de lait, ce nombre serait passé à 135 en 2014. Les revenus eux sont toujours aussi révélateurs de l'importance de cette production avec 50 668 698 \$ sur les 96 149 64 \$ provenant de l'ensemble des revenus agricoles, soit 52,7% en 2010.

La part de quota détenue par les entreprises peut être utilisée comme un indicateur pour évaluer l'importance de cette production. Entre 2005 et 2010, une légère augmentation du quota détenu par les entreprises de la MRC a été observée. Toutefois, les données du syndicat des producteurs de lait datant de 2014 font état d'une diminution significative de 459 kg m.g./jr entre 2010 et 2014. Le quota détenu par les entreprises de la MRC est ainsi passé de 7 097 kg m.g./jr en 1997 à 7 224 kg m.g./jr en 2010. Selon les données du syndicat des producteurs de lait, la MRC disposerait plutôt de 6 765 kg m.g./jr en 2014.

La production laitière représente une force pour la MRC. Elle procure une masse critique de producteurs permettant d'assurer le maintien d'une diversité et d'une qualité des services et des infrastructures, mais aussi de générer des activités soutenues de transformation et de commercialisation agroalimentaires.

Forces

- La production laitière et particulièrement la « qualité » des entreprises laitières représentent une véritable force pour la MRC.
- L'importance de la production laitière procure une masse critique qui permet le support de la chaîne de valeur complète (production – transformation – commercialisation), ce qui bénéficie à l'ensemble de l'industrie agricole et agroalimentaire.
- La production laitière a supporté la mise en place d'un réseau de fromageries artisanales.
- La fierté et le sentiment d'appartenance des producteurs laitiers, en particulier envers leurs coopératives agricoles sont remarquables.
- La production laitière est souvent associée à la rotation de cultures et à la diversité des productions végétales (fourragères et céréaliers).

Faiblesses

- 44 % de la production est transformée à l'extérieur de la région (exportation des emplois). Ce nombre était toutefois encore plus élevé en 2012, soit avant la mise en production de l'usine de fromage Kraft de la Fromagerie Boivin.

Menaces

- La menace extérieure pour l'abolition ou la modification du système de gestion de l'offre peut amener un climat de méfiance et de l'incertitude quant au développement futur de la production (Ex: accord permettant l'importation de 17 000 tonnes de fromage européen à l'échelle canadienne). Toutefois, cette menace n'est pas spécifique à la MRC et au Québec, mais est présente pour l'ensemble du Canada.
- La valeur des quotas peut représenter un « incitatif » à vendre ce droit de produire à l'extérieur de l'entreprise au détriment du transfert à la relève. Cette menace pourrait entraîner à son tour un transfert des fermes à des capitaux extérieurs à la région.

Opportunités

- L'importance relative des entreprises implique une qualité entrepreneuriale des producteurs laitiers.
- Un regroupement de producteurs laitiers certifiés biologiques provenant de l'ensemble de la région est actuellement organisé, créant une opportunité pour la transformation et la mise en marché de ces produits. La situation de la MRC offre des conditions avantageuses pour ce faire, tant au niveau de sa situation géographique que des infrastructures pertinentes qu'elle possède déjà. Trois des 17 producteurs de lait biologique sont dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

- De plus en plus, des mesures d'aide à l'établissement sont mises en place par diverses organisations, dont notamment des programmes de prêts de quotas (Fédération des producteurs de lait du Québec) pour aider à l'établissement. Ces mesures peuvent favoriser l'augmentation de la production et du nombre d'entreprises. Il est opportun de mettre en place les conditions nécessaires pour aider la relève à se conformer aux critères de ces programmes d'aide. Le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) constitue un autre outil.

1.8.3 Production bovine

Situation générale

La production bovine est la deuxième production animale en importance au sein de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et se concentre principalement dans le secteur nord. Cette production a généré des revenus de plus de 4 millions⁶ de dollars en 2005, progressant à 4 685 637 \$ en 2010. Dans la MRC, cette production est principalement concentrée dans les catégories des veaux lourds (de grains) et des veaux d'embouche avec des ventes de 1,57 et 2 millions de dollars respectivement en 2005 et de 1,79 et 2,9 millions en 2010.

Forces

- La qualité et la disponibilité des fourrages sont des éléments favorables au développement de la production bovine.

Faiblesses

- Frais et distances de transport importants pour l'abattage hors région et la mise en marché des veaux et bouillons produits ici.

Menaces

- Les faibles volumes de production limitent le potentiel de développement d'infrastructures d'abattage et de transformation.
- L'absence de capacité d'abattage certifié est un frein au développement de la commercialisation de la viande bovine, particulièrement au niveau de la finition.
- La concurrence internationale est de plus en plus forte, avec la présence de pays exportateurs qui arrivent maintenant à offrir un produit de qualité (en ayant, par exemple, amélioré leurs techniques de production, la génétique de leur cheptel, la salubrité des élevages, etc.).
- Les conditions actuelles des secteurs de la distribution et de commercialisation rendent plus difficile la mise en marché différenciée des produits de niche, notamment par la gestion d'inventaires supplémentaires qu'ils demandent.

Opportunités

- Les caractéristiques du secteur nord de la MRC rendent celui-ci propice au développement de la production bovine.
- La politique de souveraineté alimentaire du Québec combinée à des programmes d'achat local pourrait favoriser le développement de cette production.

⁶ En excluant les revenus provenant de la vente de bovins laitiers de réforme et de veaux laitiers légers qui sont davantage associés à la production laitière.

1.8.4 Production porcine

Situation générale

La production porcine au sein de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est représente la première concentration en importance au Saguenay–Lac-Saint-Jean. En 2010, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est regroupait 99,8% des truies de la région et 50% des porcs à l’engraissement.

Le projet de filière porcine, initié en 2000 par Nutrinor, a permis de faire passer le nombre de producteurs de 7 à 10, entre 1997 et 2005. Toutefois, le nombre de producteurs est descendu à quatre en 2010. Au total sept entreprises tirent des revenus de cette production mais seulement quatre sont des exploitations entièrement dédiées à cet élevage. Les faibles marges bénéficiaires reliées à la hausse du prix d’alimentation en maïs ont porté un dur coup à cette production au cours des récentes années. Au sein de la MRC, tout comme au niveau régional, la production porcine est un secteur de l’agriculture dont le potentiel est prometteur, mais qui pourrait être qualifiée comme une industrie « en dormance ». Une diminution du prix des grains pourrait entraîner une meilleure rentabilité pour la production et le « réveil » de celle-ci.

La production porcine présente un potentiel économique intéressant. Son développement encadré pourrait permettre la création d’emplois, l’ajout de valeur et être structurant pour le milieu. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est présente des caractéristiques avantageuses à ce sujet. La disponibilité des terres ainsi que la faible charge animale sur le territoire par rapport à d’autres régions en sont des exemples. Au niveau sanitaire, l’isolement géographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean par rapport aux grandes régions productrices ainsi que le bas niveau de maladies dans les élevages actuels offrent également des avantages certains. Finalement, mentionnons la présence de Nutrinor qui est un acteur important de cette industrie et qui participe déjà intensivement à son développement.

Forces

- Présence d’une barrière sanitaire (isolement géographique) et d’un bas niveau de maladies dans les élevages existants.
- Disponibilité de superficies pour la valorisation des lisiers de porcs ou d’amendements organiques issus du traitement de ces lisiers.
- Présence de Nutrinor, en mesure de développer, de promouvoir et de soutenir la production, la transformation et la commercialisation (notamment par l’association avec Boucherie charcuterie Perron et Charcuterie L. Fortin)

Faiblesses

- On déplore l’absence d’un abattoir sous inspection fédérale.
- Comme pour le bœuf, les volumes de production sont relativement faibles pour justifier une infrastructure d’abattage.

Menaces

- L’acceptabilité sociale de cette production continue de nécessiter une certaine prudence.
- L’industrie est en restructuration, tant dans la production que dans la transformation. Il y a donc des incertitudes quant à la direction que va prendre cette restructuration.
- La situation de « crise du revenu » qui perdure dans le secteur porcin représente une entrave au développement de la production et un affaiblissement de la capacité financière des producteurs.

- Certaines municipalités de la MRC font face à des restrictions quant aux possibilités d'expansion des exploitations porcines existantes ou du développement de nouveaux lieux d'élevage, et ce, en vertu de la réglementation provinciale en vigueur⁷.
- L'industrie porcine est confrontée à une concurrence internationale de plus en plus forte, avec la présence de pays dont la qualité de la production se compare maintenant de plus en plus à celle du Québec.

Opportunités

- L'industrie est en restructuration, tant dans la production que de la transformation. Il y a donc une opportunité à saisir pour un développement encadré de la production en misant sur de nouveaux modèles de productions.
- Le développement et l'utilisation de nouvelles technologies de production (ex. : gestion des odeurs, entreposage et traitement des effluents d'élevage, valorisation énergétique, etc.) représentent des occasions de se démarquer.
- L'augmentation des volumes de production pourrait supporter le développement de l'abattage en région.
- La barrière sanitaire créée par l'isolement géographique ainsi que le bas niveau de maladies dans les élevages existants confèrent des avantages à la MRC et à la région pour le développement encadré de cette industrie.

1.8.5 Production ovine

Situation générale

La production ovine a connu d'importantes fluctuations sur le territoire de la MRC entre 1997 et 2010, alors que le nombre de producteurs est passé de 12 à 23 entre 1997 et 2005 pour chuter à 13 entre 2005 et 2010. Il s'agit de la production principale pour 11 des 13 producteurs. Différents types de produits sont mis en marché par les producteurs, dont la viande et le lait. À ce sujet, mentionnons la présence d'un certain nombre d'entreprises se démarquant, par exemple par la production d'agneaux oméga-3. Toutefois, mentionnons qu'au cours des dernières années, la production ovine a connu une baisse très importante au niveau régional.

La production ovine peut être porteuse à plus d'un niveau, notamment en permettant une plus grande diversification des productions. De plus, elle peut être une occasion de développement pour les secteurs délaissés jusqu'ici par l'agriculture plus traditionnelle, tel le secteur nord de la MRC. Actuellement, la mise en marché de ces produits est difficile. Toutefois, la mise en service de l'agence de vente de l'agneau lourd en 2007 a amélioré un certain nombre d'aspects de la mise en marché.

Forces

- Qualité reconnue de la viande ovine québécoise.
- Modèle de chaîne de valeur production - transformation – restauration de À l'Orée des Champs.

Faiblesses

- Coûts de production élevés.

⁷ Il s'agit plus particulièrement du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui est sous la responsabilité du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP).

- Faible rendement du secteur.
- Produit dont la consommation n'est pas encore intégrée dans les habitudes alimentaires des québécois.
- Éloignement des marchés (ex. Montréal et des communautés culturelles).

Menaces

- On déplore la difficulté à commercialiser les produits en partie en raison de la forte concurrence des produits importés (viande en provenance de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, de l'ouest canadien et récemment de l'Angleterre, même si la différence de qualité des produits québécois justifie souvent la différence de prix).
- Concurrence des autres viandes, souvent offertes à moindre coût.

Opportunités

- Le développement de la production ovine :
 - permettrait la diversification de la production animale au sein de la MRC;
 - permettrait la dynamisation et l'occupation à des fins agricoles de certains secteurs de la zone agricole qui sont actuellement moins occupés par l'agriculture;
- Représente une occasion pour favoriser l'établissement de la relève agricole « non familiale ».

1.8.6 Production avicole

Situation générale

La production avicole est une production contingentée qui est partagée en deux grands secteurs au sein de la MRC, soit la production d'œufs de consommation et la production de volailles (poulets de chair).

Au niveau de la production d'œufs de consommation, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accueille 13 entreprises possédant 93 650 poules pondeuses en 2010, dont les revenus bruts s'élevaient à 8,1 millions de dollars.

Quant à la production régionale de poulets de chair, elle est bien implantée au sein de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. On y dénombre quatre exploitations, toutes localisées dans le secteur sud de la MRC. En 2005 les revenus s'élevaient à 1,8 million de dollars alors qu'en 2010 les revenus avaient baissé à 1,2 million de dollars.

La production avicole, dans son ensemble, est un secteur dont le potentiel est intéressant. Les producteurs en place sont stables, et la part de la production régionale réalisée dans la MRC est importante (respectivement 99 et 38 % des productions régionales d'œufs de consommation et de poulets de chair). D'ailleurs, certains intervenants avancent des objectifs de croissance considérables. À titre d'exemple, mentionnons la Fédération de l'union des producteurs agricoles (UPA) du Saguenay-Lac-St-Jean qui souhaiterait voir doubler la production d'œufs de consommation au niveau régional.

Forces

- L'importance de la production avicole au sein de la MRC (respectivement 99 et 38 % de la production régionale d'œufs de consommation et de poulet).

Faiblesses

- La production régionale actuelle a peu d'impacts au niveau provincial.

Menaces

- La menace extérieure pour l'abolition ou la modification du système de gestion de l'offre peut amener un climat de méfiance et d'incertitude quant au développement futur de la production. Toutefois, cette menace n'est pas spécifique à la MRC, mais est présente pour l'ensemble du Canada.

Opportunités

- La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec propose un programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs privilégiant les jeunes, ce qui permet le droit d'utiliser un quota de 5 000 poules pondeuses. Cette aide est attribuée à un nouveau producteur une fois l'an pour l'ensemble du Québec. L'obtention de ce programme d'aide permettrait le démarrage d'une nouvelle exploitation. D'ailleurs une entreprise de la région a pu bénéficier de ce programme.

1.8.7 Autres productions animales

Situation générale

Un certain nombre de productions animales dites « non traditionnelles » sont également observées sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. La catégorie « autres volailles⁸ » compte trois exploitations, dont deux sont spécialisées, procurant des revenus d'environ 100 000 \$ et 1,4 emploi à temps plein (2005). Également, on dénombre une exploitation s'adonnant à l'élevage du bison, deux exploitations spécialisées dans l'élevage de cervidés, quelques exploitations impliquées dans la production caprine ainsi qu'une exploitation spécialisée en production équine.

Au niveau de la production apicole, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte cinq des dix exploitations de la région pour des revenus de 140 000 \$ (2005). Quant au nombre de colonies, la MRC arrive deuxième avec un total de 548 colonies, derrière la MRC Maria-Chapdelaine qui en dénombre 819 (2005).

L'intérêt particulier pour ces productions moins traditionnelles réside dans la diversification de l'agriculture qu'elles peuvent amener. De plus, ces productions n'ont pas les mêmes exigences en termes de territoire et peuvent offrir des opportunités pour le développement des secteurs traditionnellement moins occupés par l'agriculture (ex. : certains secteurs au nord de la MRC).

Forces

- L'importance relative de la production apicole (cinq producteurs sur dix au niveau régional, ce qui représente la plus grande concentration; elle arrive deuxième derrière la MRC Maria-Chapdelaine pour le nombre de colonies). Cette production favorise une bonne synergie avec les productions fruitières, notamment le bleuet nain.

Faiblesses

- La faible importance de ces productions par rapport aux autres.

⁸ Selon les divisions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la catégorie « autres volailles » comprend l'élevage de poulettes, le démarrage de poulets, les oies, les canards, les émeus, les autruches et les faisans.

Menaces

- La mise en marché des produits issus des nouvelles productions est parfois difficile, ce qui peut nuire au développement de ces productions.
- L'apiculture appréhende l'arrivée potentielle de ravageurs.

Opportunités

- Le développement de ces types de production animale (par exemple les grands gibiers et les autres volailles) :
 - permettrait la diversification de la production animale au sein de la MRC;
 - permettrait la dynamisation et l'occupation à des fins agricoles de certains secteurs de la zone agricole qui sont actuellement moins occupés par l'agriculture;
 - représente une occasion pour aider l'établissement de la relève agricole « non familiale »;
 - présente des opportunités de liens à l'agrotourisme et de soutien à la restauration.

1.9 LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

En 2010, les terres en culture occupaient 39,23 % du territoire agricole de la MRC, soient une superficie de 38 848 hectares sur les 99 033 hectares zonés agricole par la CPTAQ. La majorité des terres cultivées de la MRC sont consacrées à la production de céréales et d'oléagineux, ainsi qu'aux fourrages et aux pâturages. Les autres cultures sur le territoire de la MRC sont la pomme de terre, le bleuet nain, ainsi que divers fruits et légumes.

Au total, les superficies en culture sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont connu un léger recul entre 1997 et 2005, passant de 41 280 ha à 39 738 ha, soit une diminution de 3,75 % (1 542 ha). Entre 2005 et 2010 une diminution a également été observée (2,24%, 890 ha). Ainsi entre 1997 et 2010, 2 432 ha (5,89%) ont été perdus en culture.

Par ailleurs, les terres en friche et abandonnées ont constamment diminué depuis 2000. En 2012, les terres en friche⁹ totalisaient 532 hectares alors que les terres en abandon¹⁰ totalisaient 803 hectares. Le MAPAQ met constamment à jour ces données mais les municipalités sont visitées en alternance.

⁹ Terrain inutilisé depuis plus de 5 ans généralement couvert de broussailles et d'arbustes.

¹⁰ Terre abandonnée depuis peu (1 à 4 ans) lorsque par exemple le foin est fait ponctuellement, l'entreprise est à vendre et les terres ne sont pas utilisées. Généralement, ces superficies sont rapidement remises en culture à l'intérieur de trois ans.

Tableau 8 : Répartition des superficies en culture dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en 2010

TYPE DE CULTURE	Nombre d'entreprises	Nombre d'hectares (2010)
FOURRAGES	256	16 964
Foin sec ou ensilage	246	15 556
Maïs-ensilage	36	503
Autres	23	905
PÂTURAGES	152	2 977
CÉRÉALES ET PROTÉAGINEUX	212	13 894
Orge	131	5 750
Avoine	112	3 503
Canola	41	1 505
Blé (alimentation humaine)	34	1 448
Soya	15	684
Céréales mélangées	17	432
Maïs-grain	9	277
Blé (alimentation animale)	8	139
Seigle	4	58
Autres céréales, oléagineux et légumineuses	4	97
HORTICULTURE ORNEMENTALE ET CULTURES ABRITÉES	17	117
FRUITS	51	4 461
Bleuets nains	30	4 413
Fraises	7	15
Framboises	12	9
Pommes	4	2
Prunes, poires, vignes	4	6
Autres	11	16
LÉGUMES	17	294
Légumes divers	19	294
Pommes de terre		
AUTRES CULTURES	10	141
SUPERFICIES TOTALES EN CULTURE	323	38 848

MAPAQ. Fiches d'enregistrement des producteurs agricoles. 2010.

1.9.1 Les fourrages et les pâturages

Situation générale

En raison de l'importance de la production laitière au sein de la MRC, les fourrages et les pâturages occupent la plus grande part des superficies cultivées. On note une très légère augmentation de 84 hectares des superficies consacrées aux fourrages entre 2005 et 2010, pour atteindre 16 964 hectares. Toutefois, la production de maïs-fourragier a par contre diminuée sur le territoire de la MRC passant de 604 ha en 2005 à 503 ha en 2010. Quant aux pâturages, leur superficie est également en nette diminution, alors qu'elle est passée de 9 245 ha en 1997 à 2 977 ha en 2010. Cette réduction des superficies consacrées aux fourrages et aux pâturages peut être expliquée par la diminution de la

production laitière et surtout par le fait que les producteurs laitiers envoient de moins en moins les animaux aux pâturages.

Forces

- La qualité des fourrages produits est principalement due aux caractéristiques agroclimatiques particulières présentes.
- La force de l'industrie laitière et la présence des productions bovine et ovine favorisent le maintien des superficies fourragères.
- Il existe sur le territoire de la MRC une expertise forte (producteurs, équipementiers, intervenants, transformateurs, etc.) relativement au secteur des plantes fourragères.
- La présence d'une entreprise de déshydratation des fourrages (Éco-Luzernes) stimule la production de fourrages de qualité et donne accès à de nouveaux marchés.

Faiblesses

- Avec la diminution potentielle de la production animale, particulièrement la production laitière, les superficies en fourrages pourraient être converties en grandes cultures.
- Les produits à valeur ajoutée pouvant être obtenus à partir des fourrages sont limités.
- La production de foin sec de qualité à grande échelle est limitée par les conditions climatiques.

Menaces

- La diminution de la production laitière pourrait exercer une pression à la baisse sur les superficies en fourrages.
- Les hivers rigoureux et l'absence de couverture de neige peuvent entraîner des pertes importantes, particulièrement dans les luzernières.

Opportunités

- Des conditions favorisant le développement de l'industrie du foin de commerce sont présentes, notamment par l'expertise forte des producteurs et intervenants, par la présence d'un transformateur (Éco-Luzernes) et des infrastructures de transport pertinentes (voie ferrée, port, route).
- On peut mettre en valeur les qualités des fourrages produits au niveau de la MRC (par exemple par son utilisation en alimentation animale localement et, éventuellement, le développement d'une appellation à ce sujet).
- Avec le développement de nouveaux marchés pour les grandes cultures (exemple : maïs pour la fabrication d'éthanol), les entreprises agricoles pourraient choisir d'acheter leurs fourrages plutôt que de les produire et mettre ainsi leurs terres disponibles pour les grandes cultures, ce qui contribuerait à procurer un marché aux entreprises locales et régionales.

1.9.2 Les céréales et les oléagineux

Situation générale

En termes de superficies, les céréales et les oléagineux occupent la deuxième place des productions végétales sur le territoire de la MRC, derrière les fourrages et les pâturages. Ceux-ci ont connu une progression de 4 552 ha, passant de 9 465 ha cultivés en 1997 à 14 017 ha en 2005, pour connaître une légère diminution de 123 ha en 2010. À l'exception de l'orge qui a connu une légère diminution de 346 ha, les superficies consacrées à chacune des espèces cultivées sur le territoire de la MRC ont augmenté.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte la plus importante production au niveau régional, et ce, tant au niveau des superficies que du nombre de producteurs. La production de céréales et d'oléagineux générerait des revenus de 7,2 millions de dollars en 2005.

Forces

- Des conditions agroclimatiques avantagent certaines variétés de grandes cultures (ex. : canola et céréales à paille) et offrent des possibilités pour certaines autres (ex. : maïs-grain et fourrager, soya fourrager).
- La diversité des cultures produites par les entreprises agricoles, en comparaison à une monoculture de maïs sur l'ensemble du territoire, offre plusieurs avantages (qualité des sols, diminution des risques associés à la fluctuation des prix, etc.).
- Des capacités de transformation et d'entreposage sont présentes sur le territoire (meuneries, séchoirs à grains, etc.).

Faiblesses

- Les conditions agroclimatiques limitent la culture de certaines productions (ex. : maïs-grain) ou en affectent les rendements à la baisse. Les conditions météorologiques peuvent également retarder les semis.
- Les coûts de transport sont élevés.

Menaces

- Industrie soumise aux pressions du marché mondial et à une grande fluctuation des prix.
- Les changements à l'ASRA sont venus modifier les sommes allouées aux producteurs.

Opportunités

- Miser sur la qualité des productions adaptées aux conditions « jours chauds/nuits fraîches » (ex. : canola).
- Comparer et mettre en valeur la qualité des cultures produites sous les conditions d'agriculture nordique.
- La production du blé est actuellement en croissance, tant au niveau régional qu'au niveau de la MRC. La qualité du blé serait très bonne, en particulier pour le blé de consommation humaine. La production provinciale couvre actuellement une faible partie des besoins; il y a donc une opportunité pour le développement de cette production.
- La région est la plus importante productrice d'avoine au Québec. Actuellement, on observe une tendance de la part des transformateurs à utiliser cette céréale et à promouvoir ses vertus « santé ». Il y a donc une occasion pour la valorisation de la production de l'avoine, principalement pour l'alimentation humaine.
- La gourgane est produite sur le territoire depuis plusieurs années. Cette culture bien adaptée à notre région représente un potentiel de développement très intéressant.

1.9.3 Les petits fruits – le bleuet nain

Situation générale

Le bleuet nain est une production d'importance au Saguenay–Lac-Saint-Jean, alors qu'environ 90 % de la production québécoise y est concentrée. De plus, la croissance de cette production s'est avérée fulgurante depuis le début des années 80.

Sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, les superficies en culture sont concentrées essentiellement dans le secteur nord, puisque les possibilités des sols sablonneux y sont avantageuses. En 1997, six bleuetières se partageaient 2 630 ha de territoire, tandis qu'en 2010 le nombre d'exploitants est passé à 30 et les superficies en culture à 4 413 ha. Il s'agit d'une augmentation de 68 % en 16 ans. Toutefois, entre 2005 et 2010 plusieurs petits producteurs, pour lesquels il s'agit souvent d'une production secondaire sur de petites superficies, se sont ajoutés. En effet, 95% de la production est assumée par les gros producteurs entièrement dédiés à cette production, lesquels occupent la très grande majorité des 4 413 ha dédiés au bleuet.

Les bleuetières sont constituées tant en compagnies qu'en coopératives. En 2005, les ventes s'élevaient à 3,4 millions de dollars et le nombre d'emplois créés à 21. La plupart des bleuetières sont aménagées sur les terres publiques intramunicipales (TPI), dont la MRC assume la gestion. Les municipalités de Labrecque, Lamarche, L'Ascension, Saint-Ludger-de-Milot et Sainte-Monique accueillent ces bleuetières.

Le potentiel de développement de nouvelles bleuetières en terres publiques semble toutefois maintenant limité sur le territoire de la MRC, la majorité des superficies offrant un potentiel ayant déjà été mise en culture. Un certain potentiel de développement existerait toutefois sur les lots privés mais pour de plus petites unités de production.

Forces

- Cette production agricole est inscrite de façon naturelle dans « le cœur » des communautés.
- C'est une industrie bien implantée et dotée de capacités de transformation et de commercialisation importantes.
- Il y a proximité d'un réseau d'expertise agronomique et technique, ainsi qu'en recherche et développement.
- L'industrie s'est dotée d'une appellation qui est reconnue sur les marchés, soit « le bleuet boréal sauvage ».

Faiblesses

- Il se fait peu de deuxième et troisième transformation par rapport à la taille de la production.
- Peu de superficies sont disponibles pour le développement de nouvelles bleuetières.

Menaces

- L'arrivée potentielle de ravageurs (mouche du bleuet, drosophile à ailes tachetées) dans la région occasionnerait des pertes considérables pour l'industrie et la nécessité de recourir aux insecticides.
- Concurrence du bleuet en corymbe. Pratiquement absent de la production régionale, mais dont les superficies ne font que s'accroître dans les pays concurrents et certaines provinces canadiennes.
- Début possible d'un cycle de diminution des prix.

- Il importe de mentionner que la gestion environnementale des bleuetières constitue une préoccupation des citoyens, notamment en regard des pesticides et de leur présence éventuelle dans la nappe d'eau souterraine.

Opportunités

- Les probabilités de croissance de la demande sont élevées. Il s'agit d'un produit à forte teneur en anthocyane, un puissant antioxydant, et la demande pour les aliments fonctionnels est en croissance.
- Croissance de la demande au niveau des HRI (hôtellerie, institutions et restauration).
- Potentiel de développement de produits de niche, à forte valeur ajoutée.
- Développement d'appellation régionale ou locale.
- Développer davantage le marché du bleuets frais, ce qui correspond à une demande des consommateurs, notamment de la part de la clientèle touristique.
- Développement de produits de deuxième et troisième transformation du bleuets, ce qui correspond à une demande des consommateurs, notamment la clientèle touristique.
- Stabiliser la production et la rendre plus constante pour assurer une présence constante sur les marchés. Par exemple en irrigant les cultures.

1.9.4 Les petits fruits – petits fruits indigènes et autres

Situation générale

Sur le territoire de la MRC, près de 25 ha étaient consacrés à la production des petits fruits autres que le bleuets en 2005. En 2010 une forte augmentation a été observée avec un total de 48 hectares consacrés à la culture des petits fruits. La fraise et la framboise, qui étaient jusqu'à tout récemment les petits fruits pour lesquels les plus grandes superficies étaient allouées, ont été détrônées par la camerise qui occupe maintenant des superficies plus importantes.

Depuis quelques années déjà, de nouveaux petits fruits se taillent une place. Ces variétés indigènes (amélanchier, camerisier, noisetier et argousier) offrent des opportunités de développement et de diversification intéressantes. La camerise est la production qui s'est la plus développée et semble avoir le meilleur potentiel dans la région.

Bien que certains secteurs de la MRC (secteur nord) présentent un potentiel pour la production de canneberges, la baisse des prix et la forte concurrence mondiale ont limité la mise en production au cours des dernières années. Même la production biologique, qui était visée pour se démarquer de la production mondiale, a fait les frais du contexte international rendant les investissements dans ce secteur moins rentable.

Forces

- Il existe une expertise en aide au développement, entre autres, avec la présence de Végétolab et de divers conseillers.
- L'expertise et les infrastructures développées pour le bleuets seraient utilisables pour les autres petits fruits.

Faiblesses

- Production encore marginale et peu développée.
- Relativement peu d'expérience de production et de mesures de productivité et de rentabilité.

Menaces

Pour la camerise :

- Connaissances limitées par rapport à la production.
- Évolution rapide de la production (les nouvelles connaissances en ce qui a trait à l'aménagement des vergers, l'entretien et l'arrivée de nouveaux cultivars amènent des changements importants au niveau des standards de production).
- L'arrivée de nouveaux multiplicateurs ailleurs au Québec.

Pour les autres petits fruits en émergence :

- Absence de marché.
- Manque de leadership pour le développement des autres productions de petits fruits en émergence.

Opportunités

- Développer de nouvelles productions d'autres petits fruits (porteur principalement pour le secteur nord de la MRC).
- Miser sur les marchés développés par l'industrie du bleuet pour y introduire les autres petits fruits de la MRC.
- Ayant des périodes de maturité différentes de celles du bleuet nain, le développement de ces productions permettrait d'allonger les périodes de cueillette et d'optimiser l'utilisation des infrastructures développées pour le bleuet nain (transformation, distribution et mise en marché, période d'emploi allongée pour la main-d'œuvre).
- La demande est actuellement en croissance pour ces petits fruits. Elle continuera d'augmenter au fur et à mesure que la science médicale identifiera d'autres bienfaits sur la santé (marché des aliments fonctionnels).
- Le développement de ces productions offre un soutien à une transformation plus variée.
- On recherche une appellation régionale et une synergie avec les autres MRC de la région.
- Au niveau du tourisme gourmand, une plus grande pénétration des produits dans le réseau l'hôtellerie et de la restauration est à viser.

1.9.5 Les productions horticoles en champ

Situation générale

Pour ce qui est de la production de légumes de plein champ (excluant les pommes de terre), en 2005, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dominait la production régionale avec près de 65 % de la production (312 ha en culture). En 2010, le nombre d'hectares en culture avait toutefois légèrement diminué de 18 hectares (294 hectares).

En 2005, les ventes annuelles s'élèvent à 2,4 millions de dollars et 54 emplois. Les principales cultures, en termes de superficies étaient laourgane (fraîche et congelée, respectivement 50,6 et 52 ha), le chou (55 ha), le maïs sucré (42,6 ha), la carotte (42,2 ha) et le brocoli (29 ha).

Forces

- On remarque l'importance de la production maraîchère (65 % de la production régionale).
- Ce secteur de production favorise la présence d'un réseau de kiosques à la ferme.

Faiblesses

- La mise en marché différenciée de ces produits est difficile.
- La production actuelle a peu d'impacts au niveau provincial.

Menaces

- Le marché des fruits et des légumes est largement concurrencé par les autres régions du Québec et par les pays exportateurs.

Opportunités

- Les conditions agroclimatiques sont favorables aux crucifères, comme le brocoli et le chou.
- La production, la transformation et la commercialisation de laourgane représentent toujours une opportunité de croissance et de développement, en s'assurant toutefois d'offrir un produit différencié et de qualité.
- Il importe de mettre en valeur les fruits et les légumes locaux et de miser sur la sensibilisation des consommateurs envers la provenance des aliments.
- L'attrait des consommateurs pour des productions fermières et biologiques amène des opportunités de développement et de croissance.

1.9.6 Les autres productions végétales

Situation générale

En plus des productions végétales majeures de la MRC, on retrouve un certain nombre d'autres productions, dont la pomme de terre, les cultures abritées et l'horticulture ornementale.

La production de pommes de terre au sein de la MRC est actuellement marginale par rapport au niveau de production de la région, tandis que la production de pommes de terre de semence est absente de la MRC. En 2005, quatre exploitations déclaraient produire de la pomme de terre de table pour un total de 52 ha. Toutefois, des superficies supplémentaires pourraient être consacrées à cette culture dans les prochaines années par les entreprises déjà en production dans les autres MRC, celles-ci devant disposer de superficies supplémentaires pour effectuer des rotations longues. Les municipalités visées sont localisées dans le secteur nord, particulièrement à Labrecque.

Pour ce qui est des cultures abritées, de 1998 à 2005, les superficies ont augmenté passant de 19 299 à 20 935 m² pour les cultures ornementales et de 13 534 à 18 339 m² pour les légumes de serre. L'augmentation des superficies est due à la production de plants en caissette et en jardinière, ainsi qu'à la production de concombres de serre qui se fait après la vente des plants ornementaux. En excluant la culture des plants forestiers, la MRC se classe au premier rang régional pour cette production. En 2005, les cultures abritées rapportaient des revenus de 1,36 et 0,37 million de dollars respectivement pour la production ornementale et de légumes, et fournissaient 40 emplois en

équivalent temps plein. La MRC compte également sur son territoire quelques entreprises impliquées en horticulture ornementale dont la production est en conteneur et en plein champ, représentant environ 30 ha (2005).

Forces

- Présence d'un certain nombre d'entreprises impliquées dans la production de pommes de terre, les cultures abritées et l'horticulture ornementale.

Faiblesses

- L'importance relative de ces productions par rapport aux autres productions végétales est faible.

Menaces

- Culture abritée : la rigueur du climat et les coûts élevés en énergie.
- Horticulture ornementale : les conditions agroclimatiques limitent le nombre d'espèces et de variétés pouvant être produites sur le territoire de la MRC par rapport à d'autres régions de production au Québec.
- La mise en marché des produits issus des nouvelles productions est parfois difficile, ce qui peut nuire au développement de celles-ci.

Opportunités

- Possibilité de diversification des productions végétales par le développement de ces productions et de nouvelles productions végétales, dont la culture de plantes médicinales, pour laquelle on observe une demande en augmentation, ainsi que par les productions agroforestières.
- Opportunités de liens à l'agrotourisme et de tourisme gourmand, en particulier pour les cultures abritées et l'horticulture ornementale.

1.9.7 Les productions biologiques

Situation générale

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est accueille plusieurs producteurs biologiques sur son territoire dont 23 entreprises certifiées en production et commercialisation. Un total de 2 323 hectares en culture est consacré aux différentes productions biologiques alors que 129 hectares étaient en pâturage. La production laitière biologique atteint pour sa part 158 têtes. Quatre entreprises se destinent par ailleurs à la commercialisation de ces productions. Le tableau 9 résume la situation au niveau de la MRC.

Tableau 9 : Les productions biologiques dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Type de production	Nombre d'entreprises	Superficie en culture (ha)	Superficie en pâturage (ha)	Nombre de têtes
Horticole	4	41	n/a	n/a
Bleuet nain	2	n/d	n/a	n/a
Grande cultures	7	1042 ha	n/a	n/a
Petits fruits	2	n/d	n/a	n/a
Animale	4	622 ha	129 ha	158
Autre	4	n/d	n/d	n/d

Source : Portail Bio Québec, février 2014.

Forces

- La culture biologique représente une différenciation de la production appréciée par une certaine clientèle.
- Il est clair qu'un tel mode de production s'inscrit dans les grandes tendances actuelles de consommation.
- La barrière phytosanitaire et zoosanitaire, dont profite la région et la MRC permettent de « faciliter » la production biologique.
- Présence de la coop Nord-Bio, et d'expertise agronomique et technique sur le territoire.

Faiblesses

- Le nombre limité d'entreprises.
- Appellation « Bio » encore peu valorisée.

Menaces

- Les conséquences négatives de la proximité de cultures conventionnelles ou transgéniques.
- L'approvisionnement difficile en semences certifiées.

Opportunités

- Soutenir la création de maillage et le développement de chaînes de valeurs.

LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

1.10 SITUATION GÉNÉRALE

Selon la base de données de la transformation agroalimentaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean du MAPAQ (2013), on dénombre 28 entreprises de transformation agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Celles-ci oeuvrent majoritairement dans les secteurs des viandes et de la charcuterie, de la boulangerie, des boissons, des fruits et légumes, des produits laitiers et des aliments pour animaux. Plusieurs d’entre elles sont de petites entreprises comptant moins de 10 employés tels les boucheries et boulangeries artisanales.

Tableau 10 : Entreprises de transformation agroalimentaire et employés

Nombre d'employés	Saguenay-Lac-Saint-Jean	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Pourcentage MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- de 5	37	6	16,2 %
5 à 10	35	10	28,6 %
11 à 20	12	4	33,3 %
21 à 50	14	3	21,4 %
51 à 100	3	2	66,7 %
+ de 100	3	1	33,3 %
Non déclaré	10	2	20 %
TOTAL	114	28	24,6%

Source : MAPAQ. Base de données de la transformation agroalimentaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean du MAPAQ. 2013.

Tableau 11 : Revenus des entreprises de transformation agroalimentaire

Catégorie	Saguenay-Lac-Saint-Jean	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Pourcentage MRC de Lac-Saint-Jean-Est
1 000\$ à 100 000\$	30	6	20 %
100 000\$ à 500 000\$	32	7	21,9 %
500 000\$ à 1 million \$	15	5	33,3 %
1 à 5 millions \$	15	3	20 %
5 à 10 millions \$	1	0	0 %
+ de 10 millions \$	9	5	55,6 %
Non déclaré	12	2	16,7 %
TOTAL	114	28	24,6 %

Source : MAPAQ. Base de données de la transformation agroalimentaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean du MAPAQ. 2013.

Mentionnons la présence sur le territoire de la MRC d'importants transformateurs, telles la Fromagerie Saint-Laurent (45 employés, + de 10 millions de chiffre d'affaire), la Charcuterie L. Fortin limité (85 employés, + de 10 millions de chiffre d'affaire) et la coopérative agro-alimentaire Nutrinor (110 employés, + de 10 millions de chiffre d'affaire). D'ailleurs, cette dernière a investi de façon importante en 2013 dans la Charcuterie L. Fortin, en y devenant actionnaire majoritaire à 75%.

Nutrinor a fait preuve d'innovation au cours des dernières années, avec le lancement de produits laitiers à valeur ajoutée, soit d'une part des aliments fonctionnels¹¹ (la gamme de breuvages laitiers Additio) et d'autre part distinctifs tel le lait au chocolat Laura Secord. Par contre, il est important de préciser que, malgré les initiatives mentionnées précédemment, une grande part de la production laitière demeure transformée à l'extérieur de la région.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est possède sur son territoire une entreprise plutôt unique au niveau provincial, soit une usine de déshydratation des fourrages, Éco-luzernes inc. qui emploie jusqu'à 20 personnes en saison. Celle-ci permet la transformation d'une partie des fourrages produits en région, ce qui procure un revenu supplémentaire pour un certain nombre d'exploitations.

Également, l'Usine de congélation de Saint-Bruno permet la transformation d'une importante part de la production régionale du bleuets nain, ainsi que d'autres petits fruits et légumes, telles la gourmane et la canneberge. Elle constitue un des plus importants transformateurs agroalimentaires de la MRC avec un chiffre d'affaire de plus de 10 millions et un nombre d'employés pouvant atteindre 300 lors de la saison forte.

Malgré le fait que le secteur de la transformation puisse sembler bien se porter au premier abord, certains observateurs remarquent que la situation pourrait être améliorée. À cet effet, M. Marc-Urbain Proulx, professeur en économie régionale à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), note que le Saguenay-Lac-Saint-Jean transforme beaucoup moins ses produits agricoles que le reste de la province. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean obtient 1,60 \$ en produits transformés pour chaque dollar de produit agricole, contre 3,20 \$ en moyenne pour le reste de la province (Proulx, M.U. 2007. *Vision 2025 : le Saguenay-Lac-Saint-Jean face à son avenir*. Les Presses de l'Université du Québec). Ainsi, il y a là une mesure qui témoigne de façon éloquentes des efforts à consentir et des cibles à viser et qu'une « culture » de la transformation doit être développée dans la région.

Un des éléments régulièrement mis de l'avant par les intervenants et qui freinerait le développement du secteur est l'absence d'un abattoir sous inspection fédérale, et ce, tant à l'échelle de la MRC qu'au niveau régional. Cette situation entraîne l'acheminement, à l'extérieur de la région, d'une grande partie de la matière première. Celle-ci n'est donc pas mise en valeur sur le territoire et on assiste par le fait même à une exportation des emplois y étant rattachés.

D'un autre côté, certains transformateurs témoignent de difficultés à s'approvisionner en matière première dans la région, soit en raison d'un manque de disponibilité des produits ou à des prix qui ne sont pas concurrentiels.

¹¹ Les aliments fonctionnels sont des « aliments ayant l'apparence d'un aliment conventionnel [...] mais [dont] il a été démontré qu'il procurait, au-delà des fonctions nutritionnelles de base, des bienfaits physiologiques » (Définition adaptée de: Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels (INAF), Université Laval. Glossaire. [En ligne] <http://www.inaf.ulaval.ca/fr/glossaire/index.asp> (Page consultée le 3 avril 2007).

Forces

- La présence d'entreprises de transformation innovantes comme Éco-Luzernes inc., la coopérative agro-alimentaire Nutrinor, l'Usine de congélation de Saint-Bruno, le « réseau » des petites fromageries, etc.
- La présence de transformateurs de plus grande taille servant de « cadre » au secteur.
- Site du siège social et des installations principales de Nutrinor, une des plus importantes coopératives agricoles du Québec.
- Présence de deux meuneries sur le territoire.
- Grande capacité de congélation de petits fruits (notamment du bleuets nain, pour lequel le marché d'exportation à l'international est très bien développé).

Faiblesses

- Absence d'un abattoir sous inspection fédérale au niveau local et régional.
- Volume de production faible pour « justifier » l'implantation d'un abattoir sous inspection fédérale pour une seule espèce.
- Transformation d'une faible part de la production agricole locale, particulièrement du lait et des viandes.
- Une transformation qui se situe à environ 50 % seulement de la moyenne québécoise en rapport à la valeur de la production (1,60 \$ de produits transformés par dollar de production contre 3,20 \$ en moyenne pour le Québec).
- Manque de communication, de concertation et de synergie entre les différents maillons de la chaîne de valeur.

MENACES

- Le secteur de la transformation est hautement concurrencé par les marchés extérieurs. Le positionnement de nouvelles unités de transformation devient alors plus difficile.
- L'accès aux marchés de distribution est de plus en plus limité, ce qui peut nuire au développement du secteur.
- Le contrôle d'une certaine part de la transformation de la production agricole est exercé par de grandes entreprises à l'extérieur de la région, sur lesquelles peu d'influence est possible et qui exercent une menace pour les installations régionales de transformation.

OPPORTUNITÉS

- La sous transformation en région par rapport à la moyenne québécoise.
- Un large éventail de productions animales et végétales pouvant être associées au développement d'une appellation territoriale.
- Une diversification des productions fruitières pourrait soutenir une transformation davantage variée et des ouvertures plus grandes au marché des antioxydants et des aliments fonctionnels.
- Un potentiel pour le développement d'entreprises de deuxième et troisième transformation des petits fruits, notamment le bleuets nain (proximité de la matière première).
- Une augmentation des productions animales pourrait soutenir le déploiement d'un abattoir sous inspection fédérale et une meilleure intégration de la transformation.
- Le développement d'un abattoir « multi-espèces » permettrait la transformation d'une certaine part des productions animales régionales.

- Il y aurait actuellement une surcapacité de transformation au sein des entreprises de la région qui pourrait être mise en valeur.

LA DISTRIBUTION, LA COMMERCIALISATION ET LA MISE EN MARCHÉ

1.11 SITUATION GÉNÉRALE

Le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte une dizaine d'entreprises distribuant des produits alimentaires. Toutefois, la gamme de produits offerts n'est pas de la même étendue pour toutes ces entreprises, alors que plusieurs sont très spécialisées et ne distribuent qu'un type de produit. Cette industrie est en évolution depuis quelques années déjà, alors qu'on a assisté à la fermeture d'un nombre important de distributeurs dans la région. Par ailleurs, en plus des différents commerces au détail, on dénombre 62 restaurants, 21 hôtels, 22 auberges et motels, ainsi qu'un certain nombre d'institutions (centres de la petite enfance (CPE), établissements de soins de santé et établissements scolaires)¹².

En parallèle au réseau des commerces au détail « classiques », il existe un mouvement de consommateurs qui recherchent des produits frais et « authentiques ». Ces consommateurs n'hésitent pas à se déplacer pour acheter directement des producteurs ou des transformateurs. On observe ainsi le développement de structures d'accueil et de promotion de ce mode d'achat. À ce sujet, mentionnons le réseau des kiosques à la ferme, qui ont connu une forte croissance au cours des dernières années, la *Route des fromages*, la mise en place de circuits courts de commercialisation visant à rapprocher le plus possible le producteur du consommateur, ainsi que le concept de l'agriculture soutenue par la communauté¹³. Les petits commerces au détail qui font de la transformation sur place trouvent également leur compte dans cette tendance, alors que la demande est grandissante pour ce genre de produits.

Les consommateurs cherchent de plus en plus à savoir d'où proviennent les aliments qu'ils consomment. Un des trois grands objectifs de la récente *Politique nationale de souveraineté alimentaire* adopté en mai 2013 vise d'ailleurs à « Développer un secteur bioalimentaire prospère, rémunérateur, générateur d'emplois, respectueux de l'environnement et contribuant à l'occupation dynamique du territoire québécois. » Cette propension profite particulièrement aux produits de spécialité. Par contre, pour certains produits de consommation courante, il devient plus difficile de s'y retrouver alors que des produits de plusieurs origines sont commercialisés dans des emballages identiques ou dans un même lot. C'est le cas notamment des légumes. Les consommateurs ne sont ainsi plus en mesure de connaître le lieu de production, mais parfois seulement le lieu d'emballage ou encore d'entreposage.

La région compte sur une certaine proportion de magasins d'alimentation au détail étant la propriété d'intérêts locaux (associés à une chaîne ou non), ce qui est une situation plutôt unique. Ces magasins disposent d'une certaine marge de manœuvre sur leur inventaire, permettant ainsi la mise en marché de produits locaux et régionaux. Toutefois, le contexte qui existe actuellement dans le secteur de la

¹² **Référence** : Raymond Chabot Grant Thornton et Claude Spence Stratégie-Conseil. 2006. *Étude sur les habitudes d'achat dans les HRI*. Rapport final présenté à la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. 35 pp. [En ligne] http://www.tableagro.com/upload/editeurDocument/DOC_2.pdf (page consultée le 28 février 2007).

¹³ **Agriculture soutenue par la communauté** : se réfère au concept communément appelé les « paniers bio », il s'agit d'un mouvement soutenu par Équiterre. Celui-ci met en valeur le concept de « fermier de famille » en associant des producteurs agricoles et des consommateurs. Avant le début de la saison, ceux-ci s'engagent à fournir un panier hebdomadaire de denrées fraîches pour les premiers et à acheter une partie de la production ou de la récolte pour les seconds.

distribution et de la commercialisation fait en sorte d'exercer une pression sur ces détaillants indépendants, tant au niveau de leur autonomie sur le contrôle de leur inventaire, que pour la survie même des entreprises.

L'accès aux grandes chaînes de magasins de détail est souvent difficile pour les producteurs et les transformateurs. De plus en plus, on observe une concentration des grandes entreprises. Les achats et surtout les décisions d'achat sont éloignés des lieux de production et sont centralisés dans les grandes régions métropolitaines (Montréal et principalement Toronto). Par ailleurs, les entreprises voulant avoir accès à ces réseaux de distribution doivent fournir d'importants volumes. Cette situation avait déjà été déplorée, en 1999, par des transformateurs régionaux, alors qu'ils identifiaient les « conditions d'entente des magasins d'alimentation [...] trop complexes » pour expliquer leurs difficultés à vendre leurs produits. Par contre, selon certains observateurs, cette situation peut créer des occasions à saisir pour les petites entreprises. En effet, celles-ci ont souvent des structures plus souples, ce qui leur permet de répondre à des besoins plus ponctuels, par exemple pour des produits de spécialité ou des commandes de plus petits volumes [Référence : *Étude sur les habitudes d'achat dans les HRI, 2006*].

On remarque un certain besoin au niveau de l'expertise et du soutien à la commercialisation disponible, alors que des entreprises locales et régionales de transformation agroalimentaire déplorent avoir de la difficulté à obtenir de l'aide et des services pour ces opérations. Des initiatives porteuses sont mises en place pour favoriser et faciliter la concertation et le développement de la distribution et de la commercialisation des produits locaux et régionaux. La *Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, dont la mission est de « promouvoir, soutenir et réaliser des projets et des actions liés aux enjeux du secteur agroalimentaire en concertation avec les acteurs régionaux », est très active dans ces secteurs.

La centralisation ou la régionalisation des achats par des grands consommateurs institutionnels peut se révéler défavorable aux distributeurs régionaux. C'est le cas notamment des grands consommateurs hospitaliers. Toutefois, les collaborations s'améliorent avec le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) qui préconise une politique d'approvisionnement local.

Situation en regard du CRAG – ASSS

« Bien que la direction de l'Agence se fût rassurante quant aux retombées et les efforts mis en place pour bonifier éventuellement le bilan des achats régionaux par les établissements de santé, plusieurs incertitudes subsistent face à cette nouvelle procédure. Le comité veut préciser, entre autres, de quelle façon s'appliquera concrètement l'application de la clause sur le développement durable ainsi que le contenu du mandat qui sera octroyé au Comité de maximisation. Il voit toutefois d'un bon œil le rôle qui sera confié à ce dernier. Les membres du comité s'interrogent également sur le plan qu'adoptera l'Agence pour exercer une veille et s'assurer à long terme des retombées économiques pour les entreprises régionales.

Forces

- Présence d'une certaine proportion des magasins d'alimentation au détail qui sont la propriété d'intérêts locaux ou régionaux.
- Présence d'un noyau d'entreprises de distribution, en mesure de servir de référence et pouvant être « sensibles » aux produits locaux et régionaux.
- Présence de comptoirs de vente aptes à mettre en marché les produits locaux et régionaux (kiosques à la ferme, fromageries fermières et marchés spécialisés).
- Capacité d'innovation des producteurs et transformateurs, afin de dénicher les nouvelles opportunités de marché.

FAIBLESSES

- Manque d'organisation et de concertation dans la distribution et la mise en marché.
- Régionalisation des achats qui peut désavantager les régionaux et les entreprises locales.
- Concentration de la distribution entre un petit nombre de très grandes entreprises.
- Peu de services sont offerts aux entreprises agroalimentaires en termes de soutien et d'expertise en lien avec la commercialisation des produits.
- Perte de « l'identité » et du lieu de production des produits de volume distribués par l'entremise des grands réseaux de distribution.
- Peu de liens directs producteurs-restaurateurs (moins de 10 restaurateurs de la région auraient établis un réseau direct avec les producteurs).

MENACES

- La diminution du nombre de magasins d'alimentation de détail propriétés d'intérêts locaux et régionaux.
- La perte des espaces réservés aux produits régionaux qui sont encore disponibles dans certaines grandes chaînes.
- Les centres décisionnels des principales chaînes d'alimentation sont à l'extérieur de la région, ou même à l'extérieur du Québec dans la majorité des cas.

OPPORTUNITÉS

- Le sentiment d'appartenance local pourrait favoriser le regroupement de l'offre des produits et la mise en place de marchés publics.
- La présence de détaillants indépendants permet la distribution et la mise en marché de produits locaux et régionaux.
- Le regroupement de fournisseurs au niveau de la mise en marché pourrait être générateur de nouveaux marchés, d'une identification régionale plus forte, voire d'une réduction des coûts de mise en marché pour les transformateurs (ex. fromages fermiers).
- L'éventualité d'une identification protectionniste promue auprès des consommateurs pourrait faire en sorte de faire plus de place aux produits régionaux sur les tablettes, ce qui représente un avantage particulièrement pour les produits de spécialité.
- Une plus grande conscientisation des grands consommateurs institutionnels (HRI) serait de nature à accroître la pénétration du marché régional par les transformateurs régionaux.
- La mise en place de circuits courts de commercialisation.

AGROTOUTISME ET RÉSEAU GOURMAND

1.12 SITUATION GÉNÉRALE

Lorsqu'il est question d'agrotourisme, certaines précisions s'imposent. Tout d'abord, mentionnons que la notion d'agrotourisme se réfère aux activités touristiques (principalement d'accueil et d'animation) complémentaires de l'agriculture et qui ont lieu dans une exploitation agricole¹⁴. Pour sa part, le réseau gourmand est recherché par la clientèle touristique. Il repose sur l'offre de produits du terroir au sein des entreprises hôtelières et des restaurants, de même qu'à l'intérieur des équipements touristiques. Malgré la demande, ce réseau s'avère peu développé et nécessiterait un effort pour assurer la pénétration des produits auprès des établissements commerciaux concernés.

Les intervenants du secteur reconnaissent l'apport important des activités connexes à l'offre agrotouristique. Ces activités connexes se réfèrent aux exploitations agricoles qui offrent des produits sans animation ou accueil particulier (par exemple les kiosques à la ferme), ainsi que les activités touristiques en lien avec le monde agricole et agroalimentaire qui ne sont pas offertes par des exploitations agricoles. Ainsi, les principales données disponibles sur le sujet se réfèrent à ces distinctions.

Au point de vue de l'offre agrotouristique en tant que telle, on trouve sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une importante concentration d'entreprises offrant de tels services. Le tableau 12 permet de visualiser la répartition des entreprises agricoles du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui font de l'agrotourisme et celles qui exploitent des circuits courts de commercialisation. Ce type de circuit se caractérise par le nombre restreint d'intermédiaire (tout au plus un) entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur. À titre d'exemple, on peut citer les fermes vendant leur produit à un marché public ou une entreprise intégrée comme l'Orée des champs.

Tableau 12 : Répartition des entreprises agricoles du Saguenay–Lac-Saint-Jean déclarant des activités en agrotourisme

MRC	Nombre d'entreprises agricoles qui font de l'agrotourisme	Nombre d'entreprises agricoles qui exploitent des circuits courts de commercialisation
Maria-Chapdelaine	2	4
Domaine-du-Roy	3	7
Lac-Saint-Jean-Est	6	15
Fjord-du-Saguenay	8	14
Ville Saguenay	6	12
Ensemble de la région	25	52

Source : MAPAQ 2011

¹⁴ Définition adaptée de : Marcotte, P. et Bourdeau, L. 2004. *L'agrotourisme dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Rapport final. Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec et Tourisme Québec.

Au niveau des principales activités agrotouristiques offertes dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, on retrouve tant de l'hébergement à la ferme que des visites d'interprétation, en passant par la dégustation et la vente de produits. Il est difficile de caractériser ce type d'activité en terme d'emplois, faute de données fiables mais l'agrotourisme permet souvent de consolider une entreprise, de la faire connaître en plus de favoriser l'occupation dynamique du territoire.

Tableau 13 : Principales activités agrotouristiques

MRC	Visites et animations	Restauration	Hébergement	Promotion et vente
Maria-Chapdelaine	5	3	1	4
Domaine-du-Roy	5	2	0	7
Lac-Saint-Jean-Est	9	8	0	8
Fjord-du-Saguenay	12	5	3	7
Ville Saguenay	10	1	1	8
Ensemble de la région	41	19	5	34

Source : MAPAQ 2011

Le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est possède également une diversité d'entreprises connexes qui sont complémentaires à l'offre agrotouristique. À ce sujet, mentionnons le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité et l'arboretum de la presqu'île Croft (Métabetchouan–Lac-à-la-Croix).

L'offre agrotouristique et connexe est mise en valeur par certaines initiatives et organisations. À ce sujet, pensons à *La Route des fromages* ou encore à l'Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean¹⁵ ainsi qu'à Tourisme Alma–Lac-Saint-Jean,¹⁶ qui consacrent chacun une section de leur site Internet à la promotion des activités et attraits à caractère agrotouristique.

Souvent complémentaire à l'offre touristique régionale, l'agrotourisme a une valeur économique certaine et permet un apport notable à celle-ci, entre autres, au niveau de la diversification des activités offertes. Selon Tourisme Alma Lac-Saint-Jean¹⁷, en 2007, 55 % des touristes se présentant aux bureaux d'information touristique d'Alma et d'Hébertville avaient l'intention de pratiquer une activité à caractère agrotouristique, ce qui représente un bassin de clientèle considérable.

Les entreprises, accompagnées du MAPAQ, ont par ailleurs identifié trois principaux axes de travail pour le développement de l'agrotourisme, soit le réseautage, la promotion et la formation. Pour chacun de ces trois axes, des actions ont été identifiées.

¹⁵ Référence : http://www.saguenaylacsaintjean.net/1136_fr.html

¹⁶ Référence : http://www.tourismealma.com/9260_fr.html

¹⁷ Référence : Tourisme Alma Lac-Saint-Jean, 2007. *Fréquentation des bureaux d'information touristique d'Alma et d'Hébertville.*

Tableau 14 : Axes de travail agrotourisme

Axes	Actions
<p>Réseautage Offrir l'opportunité aux entreprises qui proposent un volet agrotouristique de se mailler entre eux et avec les divers organismes et intervenants régionaux. L'objectif de cet enjeu est de structurer l'offre agrotouristique régionale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier la représentation de l'agrotourisme auprès des intervenants régionaux. • Création d'un regroupement officiel des entreprises en agrotourisme. • Réaliser une visite des entreprises régionales avec les producteurs
<p>Promotion Permettre aux entreprises d'élaborer une stratégie promotionnelle structurante et efficace pour le regroupement. L'objectif est de permettre aux entreprises de déterminer la bonne stratégie promotionnelle, tant intra qu'extra régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer un nom pour le regroupement des entreprises en agrotourisme • Réaliser une rencontre entre les entreprises et l'Association touristique régionale (ATR), Tourisme Alma, Promotion Saguenay, etc. • Établir une stratégie promotionnelle intra régionale • Établir une stratégie d'intégration de l'offre touristique régionale sous la bannière du regroupement.
<p>Formation L'enjeu formation, autant pour le producteur que pour l'employé, est primordial pour les entreprises tant au niveau de la disponibilité de la main-d'œuvre que des besoins en formation. L'objectif est de trouver des outils qui peuvent contribuer à faciliter l'employabilité et la formation du personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser le besoin en main-d'œuvre pour les entreprises. • Proposer un outil de formation pratique et efficace pour l'employé. • Évaluer la possibilité de mettre en commun la main d'œuvre • Organiser une visite d'entreprises agrotouristique à l'extérieur de la région

Source : MAPAQ

FORCES

- La beauté et la diversité des paysages, le caractère homogène de certaines portions du territoire, la forte identification du paysage au tissu agricole. Pour plusieurs producteurs agrotouristiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la notion de préservation des paysages, ainsi que la diversification des productions sont très importantes (la majorité d'entre eux sont d'avis que la beauté des paysages de la région représente une force pour leur entreprise ou encore que la dégradation des paysages leur serait très nuisible).
- Forte concentration des entreprises agrotouristiques et connexes de la région autour du pôle de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.
- Mise en valeur du paysage agricole par la Véloroute des Bleuets.
- La présence de villages structurés permet une armature favorisant le soutien commercial à des activités agrotouristiques.

FAIBLESSES

- Absence d'une réelle politique d'identification et de protection des paysages agraires balisant les lieux ou espaces ayant une réelle valeur attractive au plan touristique.
- La commercialisation des produits du terroir est faible et ne dispose pas d'un réseau bien établi.

MENACES

- Altération des paysages agricoles.

OPPORTUNITÉS

- Création de liens entre la clientèle de la Véloroute des Bleuets, les entreprises agrotouristiques et récréotouristiques.
- Rayonnement des produits de 2^e appel touristique (agrotourisme) à partir des produits de 1^e appel.

SECTION 2

GOUVERNANCE ET VISION

LA GOUVERNANCE

2.13 UNE COMPOSANTE PRIMORDIALE DU PLAN

La question de la gouvernance s'avère centrale dans un plan de développement agroalimentaire. Les défis associés à la zone agricole et au secteur agroalimentaire ne s'adressent pas spécifiquement à la MRC. Ils interpellent souvent davantage d'autres acteurs, dont le ministère sectoriel (MAPAQ), l'UPA et l'industrie. Ils impliquent aussi d'autres échelles, soit canadienne, québécoise ou régionale.

La gouvernance du plan exprimera le leadership de la MRC et de ses structures comme le reflet du rôle central qu'exprime son territoire et les acteurs concernés, au regard du secteur agroalimentaire. Elle veut aussi prendre la mesure de la mission de la MRC notamment au plan de la gestion territoriale et du leadership qu'elle souhaite exprimer.

La question de la gouvernance du plan de développement agroalimentaire a été confrontée aux orientations données à cet aspect dans le plan de 2008, à la gestion du plan 2008-2013 et aux attentes exprimées par la MRC et le comité de suivi du plan à cet égard. Par ailleurs, cette question de la gouvernance implique aussi une réflexion quant aux cibles à poursuivre et à la capacité de la MRC à soutenir le plan au vu de sa mission. Le plan de 2008 se voulait relativement exhaustif. La MRC et le comité de suivi ont fait état de la pertinence de cibler davantage les orientations et les actions de ce plan révisé. Un raffinement de la gouvernance du plan a donc fait l'objet d'une réflexion en profondeur.

La gouvernance dans le milieu agroalimentaire interpelle des acteurs multiples, à des niveaux d'autorité diversifiés, depuis l'autorité gouvernementale jusqu'au producteur. Chacune des composantes de ce système d'autorité offre une portée distincte sur le territoire de la MRC et sur les organisations et déborde souvent de sa territorialité.

2.14 ORIENTATION AXÉE SUR LA SUBSIDIARITÉ

L'orientation proposée au regard de la gouvernance est teintée de cette multiplicité des rôles s'exerçant sur le territoire où la MRC et ses municipalités constituantes exercent un rôle prépondérant en matière de gestion territoriale. Cette orientation s'identifie à la subsidiarité, l'un des principes du développement durable. Ce principe veut que le niveau d'autorité soit dirigé vers la bonne organisation, celle qui offre la légitimité adéquate et les meilleures garanties de résultats. La subsidiarité ne constitue pas, bien sûr, un mode de soustraction de la MRC à ses responsabilités, au contraire, elle permet de coordonner le plan en s'assurant que les instances concernées assument les responsabilités qui leur sont dévolues. La MRC affirme ainsi son leadership, en coordonnant un suivi attentif de la mise en œuvre de son plan et de la mesure de ses résultats; ce plan étant réalisé sous son autorité en exerçant une mission de gestion territoriale tant au niveau de l'aménagement que du développement.

2.15 RÔLES DE LA MRC ET DE SON ORGANISATION

La MRC exerce un rôle politique par son Conseil et un rôle de gestion opérationnelle par ses instances. Au plan politique, le Conseil assure un rôle décisif à l'intérieur du territoire même, mais aussi en étant représenté au sein de divers organismes, ou en exerçant sa voix auprès des gouvernements supérieurs. Au regard du secteur agroalimentaire, elle énonce ses intentions en matière d'aménagement et de développement par son schéma d'aménagement et de développement et par son plan de développement agroalimentaire. Ce rôle politique est aussi exercé par sa représentation, généralement par son préfet, au sein de tribunes diverses, notamment la table des préfets et la conférence régionale des élus (CRÉ). Il peut aussi prendre la voie des communications publiques.

La MRC exerce aussi une fonction de gestion territoriale en mode opérationnel par sa fonction publique et ses instances. Cette gestion s'exerce notamment dans le cadre de son schéma d'aménagement et de développement, de sa coordination municipale, de même qu'au plan sectoriel, notamment dans le cadre de la gestion des TPI qui lui est déléguée. C'est elle qui assure la coordination de la réalisation du plan de développement agroalimentaire, le Conseil de la MRC lui ayant délégué la mise en œuvre du plan.

2.16 PRINCIPALES CIBLES

Dans le cadre du plan, les cibles poursuivies en tenant compte de la mission de la MRC sont principalement les suivantes :

L'affirmation du leadership, la cohésion des acteurs, la coordination

La subsidiarité recherchée implique une coordination ou un suivi pour s'assurer des résultats escomptés. C'est ainsi que la MRC assumera un leadership tant au plan politique qu'au plan de la gestion continue du plan, en s'assurant de la synergie des acteurs en fonction de leur mission respective.

L'action directe

La MRC peut intervenir directement en vertu de sa mission même dans le cadre du plan. À titre d'exemple, la protection du territoire agricole, la protection des paysages, la protection des rives appartiennent à sa mission même. Sous certains aspects du plan, elle pourrait participer directement à une action en synergie avec d'autres intervenants, en lien avec leur mission.

Les communications

La MRC dispose d'instruments de communication, notamment son nouveau site Web, qui lui permet d'assurer des communications publiques de plus en plus performantes. Elle offre aussi une capacité de mobilisation des acteurs, notamment dans le cadre de tribunes qu'elle leur offre. Autrement, les sessions du Conseil sont publiques et donnent lieu aux communications opportunes. À cet égard, le suivi du plan agroalimentaire pourrait être systématisé.

La coordination

La coordination du plan et la mesure périodique de ses résultats appartiennent à la MRC à titre de maître d'œuvre de la démarche. La coordination du plan d'actions importe si on veut en retirer les fruits. Dans cette optique, le plan d'actions intégrera des indicateurs, en vue d'une appréciation en continu des résultats du plan d'actions.

LA VISION

**« LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET LA
CRÉATION DE VALEUR AU CŒUR DE L'OCCUPATION DYNAMIQUE
ET DURABLE DU TERRITOIRE »**

Sous une gouvernance misant sur le principe de subsidiarité, fondé sur le développement des ressources humaines, sur le leadership des organisations agricoles et agroalimentaires et sur une communauté solidaire, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est développe son secteur agroalimentaire dans une perspective de déploiement de chaînes de valeur.

La MRC forme ainsi des terroirs intégrés, optimisés et durables; recherche une augmentation de la transformation de ses ressources en utilisant pleinement la capacité de son industrie et en innovant; s'assure une commercialisation structurée, notamment dans le cadre de marchés de proximité et constitue une fenêtre agrotouristique de fort attrait.

2.17 DÉCLINAISON

En misant sur le principe de subsidiarité, on veut faire en sorte que les pouvoirs et responsabilités relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique soient délégués au niveau approprié d'autorité et qu'ils se rapprochent le plus possible du milieu agroalimentaire (producteurs, transformateurs), des citoyens et communautés concernés.

Le développement des ressources humaines réfère à la relève, à la main-d'œuvre, aux services et, plus généralement, à une meilleure appréciation du milieu agricole par la population.

Le leadership des organisations agricoles et agroalimentaires implique que la MRC veut compter sur ses entreprises, sur ses leaders, sur les organisations syndicales et sur les organisations présentes sur son territoire, afin de tisser un réseau solidaire et actif, capable d'une action rapide. Elle tient aussi compte des partenaires que sont les organisations régionales, les MRC voisines, les structures des divers ordres gouvernementaux, et ce, dans une perspective de synergie, d'efforts communs ciblés vers la recherche de résultats probants pour chacun des partenaires. La MRC veut interpeller ses partenaires et se joindre à eux pour appuyer leurs efforts au besoin.

Une communauté solidaire implique une adhésion de la population à l'égard du secteur agroalimentaire et la valorisation des professions associées, du paysage et des produits régionaux. Cette solidarité peut se manifester notamment dans les marchés de proximité.

Le déploiement de chaînes de valeur signifie qu'on recherchera un enchaînement d'interventions depuis la production jusqu'au consommateur en privilégiant l'addition de valeur à chacun des

niveaux. Il s'agira ainsi d'enrichir le produit dès sa production, le cas échéant, par divers niveaux de transformation et par une mise en marché performante.

Des terroirs intégrés, optimisés et durables impliquent qu'ils forment un espace homogène dans ses facteurs géographiques, sa production et sa société. La plaine d'Hébertville et par extension, la partie située aux abords du lac Saint-Jean constituent un terroir bien identifié, intégrant une industrie et des services agricoles bien assortis à sa vocation. Un second terroir, couvrant la partie au nord du territoire de la MRC, définit un espace davantage découpé, où le milieu naturel est davantage diversifié et où le caractère agroforestier forge le milieu. Ce terroir fait l'objet d'une diversité agricole favorisant une trame distinctive notamment au niveau des petits fruits, apte à soutenir une accessibilité accrue à de nouveaux producteurs, de même qu'un apport à la vitalisation des communautés.

Une augmentation de la transformation des ressources en utilisant pleinement la capacité de son industrie et en innovant signifie que la MRC poursuivra un objectif de s'approcher davantage de la moyenne québécoise en transformation dans l'axe de ses chaînes de valeur. Elle voudra miser sur le dynamisme et le savoir-faire de ses leaders en matière de transformation alimentaire et développer des produits distinctifs et à forte valeur ajoutée. Cette transformation supporte et assure la promotion de l'excellence par l'innovation. La MRC recherche la valorisation de chacune des productions régionales et sa contribution à l'emploi et à l'activité économique.

Une commercialisation structurée signifie que la MRC utilise l'expertise locale et son organisation agricole et agroalimentaire de façon optimale et en synergie afin d'assurer la plus grande pénétration des marchés. D'abord le marché régional, en faisant en sorte de bénéficier de la sensibilité des acteurs concernés face aux besoins des consommateurs, des grands consommateurs institutionnels et de la population par la fidélisation et la solidarité. Puis, les marchés national et international, en assurant un accès aux grands réseaux de distribution, à des produits diversifiés, identifiés et de qualité. Le développement des marchés de proximité permettra d'interpeller la solidarité de la population, d'offrir un produit de grande qualité asservi aux attentes de la clientèle et d'assumer des fonctions d'éducation et d'échanges dynamiques avec le public.

Fenêtre agrotouristique de fort attrait signifie que la MRC offre des terroirs fortement identifiés par leurs paysages, par la qualité du milieu agricole, par le bâti, par les arrière-plans, etc. Elle cherche à réseauter son industrie touristique pour valoriser ses attraits agrotouristiques, de même que les établissements d'accueil et de transformation à la ferme (fromageries, gîtes, tables champêtres, etc.).

SECTION 3

LE MODÈLE LOGIQUE

LE MODÈLE LOGIQUE

La vision de développement et le plan d'interventions qui en découle, sont intégrés au modèle logique présenté à la fin de ce chapitre et dont la description est formulée ci-dessous. À partir de la vision de développement retenue, le modèle logique identifie les grands enjeux qui conditionnent la planification retenue, ses objectifs et cibles, avant de préciser les chaînes d'interventions préconisées et leurs conditions de mise en œuvre. C'est dire que d'un seul coup d'œil on peut apprécier l'ensemble du plan de développement proposé.

Si ce tableau suffit en grande partie à exprimer le plan de développement dans son ensemble, il importe néanmoins d'apporter un éclairage au plan d'intervention, afin de mieux en exprimer l'essence. Les pages qui suivent font donc état de chacun des projets proposés et la chaîne d'interventions (actions) qui permet sa mise en œuvre.

3.18 PROJET BANQUE DE TERRES

Enjeu : PAYSAGE ET MILIEU DE VIE - Occupation dynamique du territoire

3.18.1 Contexte

La mise en place d'une banque de terres réagit à la recherche d'opportunités à divers niveaux, soit pour un propriétaire de biens fonciers à la recherche de relève ou disposé à vendre ou louer des surfaces productives, soit pour un acquéreur éventuel à la recherche d'une ferme ou de telles surfaces en vue d'une production à temps plein ou partiel.

Elle veut particulièrement répondre aux problématiques d'abandon ou de recul qui pourraient affecter le territoire agricole, en favorisant sa mise en valeur continue. Elle manifeste le soutien à l'entreprise de type familial et réagit ainsi au phénomène de capitalisation des terres.

La création d'une banque de terres a ainsi pour objet d'appuyer la diversification agricole, la vitalisation des communautés et de soutenir une relève agricole de type familial par une offre foncière adaptée à ses besoins. Elle doit permettre d'informer les acteurs concernés quant aux opportunités qui s'offrent. Pour ce qui est des fermes traditionnelles, elle vise à assurer le maillage entre vendeurs et acquéreurs. Elle s'inscrit dans un mouvement emprunté par plusieurs MRC (Argenteuil, Brome-Missisquoi) dont la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite s'inspirer et les adapter à ses conditions spécifiques.

Une telle banque de terres permettrait notamment une occupation plus soutenue de la partie nord de la MRC au plan agricole tout en permettant la venue de nouveaux ménages dans les communautés concernées, favorisant ainsi la revitalisation des milieux de vie. Elle vise donc à déployer des opportunités à coût raisonnable et à les démarcher auprès de la clientèle agricole.

3.18.2 Objectifs

Les objectifs poursuivis par le projet *banque de terres* visent à mailler des occupants-exploitants à des fonds de terre rendus disponibles pour acquisition ou location. De la sorte, on recherche le maintien des surfaces en culture, la réduction des friches et la diversification de la production agricole. L'agrotourisme, les activités de transformation reliées au terroir participent aussi à cette initiative qui veut supporter une économie fermière viable. On vise aussi à soutenir la relève agricole par une offre foncière à un coût permettant l'établissement, contribuant ainsi à l'occupation territoriale et à l'apport aux communautés.

3.18.3 Chaines d'interventions (actions)

La chaîne d'interventions proposée emprunte ici neuf actions imbriquées, décrites dans les paragraphes qui suivent.

Identification d'un porteur de dossier

Cette identification constitue la clé de voute d'un processus qui doit être rigoureux d'une part, et qui doit faire l'objet d'un suivi attentif, d'autre part. Au-delà de la création d'une telle banque, un ensemble d'actions dynamiques nécessite une coordination soutenue.

Le MAPAQ s'est engagé dans cette voie en proposant une banque de terres pour le Saguenay-Lac-St-Jean, de concert avec les MRC concernées (MAPAQ, juillet 2014). Si pour l'heure, ce ministère s'inscrit comme le porteur de la démarche, la structure de mise en œuvre devrait se raffiner par la suite pour se décliner sur chacun des territoires. L'organisation que constitue la MRC est certes la mieux placée pour assumer ce rôle.

Élaboration d'un mode de fonctionnement (processus et modèles d'ententes)

Au-delà de la formation même d'une banque de terres et de son inscription sur les réseaux de communications pertinents (ex. site Web de la MRC), il faudra en établir le mode de fonctionnement, en soutenir le démarchage auprès de la clientèle visée. Le processus retenu pourra, bien sûr, s'inspirer des modèles établis ailleurs au Québec (benchmarking). Toutefois, si le modèle régional est retenu, sa déclinaison au sein de la MRC pourrait être réalisée en fonction de l'allocation de ses ressources.

Dans ce mode de fonctionnement, on cherchera des conditions de réussite liées notamment à la durée. C'est pourquoi, la conception ou l'emprunt de modèles d'entente rigoureux constituera une composante importante du coffre à outils. Selon les situations, différents modèles d'affaires pourraient être identifiés et documentés pour soutenir les ententes (ex. vente, location à long terme, location-achat, mentorat). Le modèle propre à la région pourrait table sur les modèles existants en y recherchant un ajout de valeur.

Identification fine des opportunités réelles (foncières et nouvelles productions)

Cette action se situe dans une perspective opérationnelle. Elle doit permettre d'identifier finement les opportunités foncières réelles, celles de court-terme, et favoriser le suivi des opportunités foncières à plus longue échéance (3 à 5 ou 10 ans).

Il s'agit ici de s'assurer de caractériser l'offre, en fonction d'un calendrier de disponibilité et de ses caractéristiques (bâti résidentiel, bâtiments, installations, qualité des sols, défrichage). De la sorte, on cherchera à mailler une production viable.

L'opportunité de nouvelles productions se doit aussi de faire l'objet d'évaluation, impliquant particulièrement le MAPAQ. En effet, si la banque de terres a pour objet d'accompagner des efforts de diversification, ces efforts doivent se situer dans une optique de viabilité. On visera ici à établir un producteur, et sa famille s'il y a lieu, dans une production viable à long terme. Ces opportunités pourraient découler des cultures nordiques, intégrer les cultures fruitières et de nouvelles cultures. Il importe toutefois de procéder aux évaluations pertinentes permettant de s'assurer un apport économique réel aux producteurs et aux communautés.

Identification d'un chargé de projets

Le chargé de projets constitue l'interlocuteur-clé dans la mise en œuvre du démarchage. Ce dernier pourrait être un répondant direct auprès de la clientèle ou un animateur soutenant l'action d'agents de développements locaux. L'intégration d'un tel chargé de projets au sein de la MRC, ou le partage d'une telle ressource entre plusieurs MRC, pourrait permettre d'optimiser les résultats attendus sur son territoire et orienter les actions en fonction des orientations et priorités de la MRC.

Recrutement de participants (nouveaux ménages et producteurs)

Les activités de recrutement des participants se situent au cœur de la démarche. Elles concernent d'une part des personnes ou ménages à la recherche d'un établissement, d'autre part des propriétaires de fonds de terre disposés à y céder des droits (vente, location). Dans le cas des personnes en ménage à la recherche d'un établissement, on privilégiera, bien sûr, des professionnels de l'agriculture, des personnes formées à l'agriculture ou agriculteurs sans ferme. La pratique agricole recherchée peut être tant de l'ordre du temps plein que partiel.

Le recrutement des producteurs cédants représente la mise en œuvre d'une opportunité identifiée précédemment dans la perspective de la concrétiser et de favoriser un maillage. Ce recrutement peut être le fait de la banque même ou s'inscrire dans les communications, selon les ententes. Tous les moyens de l'ordre des communications permettant une information adéquate favorisant les maillages pourraient être mis à contribution, dans le respect des personnes et des organisations. On pourrait certes s'inspirer des techniques de courtage immobilier.

Réalisation des premières tentatives de jumelage

Les premières tentatives de jumelage pourraient permettre de valider les processus et de procéder aux ajustements éventuels. Cette étape importe dans le succès de l'opération. La prise en charge du jumelage, son accompagnement en mode continu, permettrait d'ajuster le tir et d'assurer des résultats performants.

Identification et organisation de l'accompagnement requis

Diverses organisations peuvent être mises à contribution pour soutenir un établissement. Le chargé de projet ou d'autres acteurs au sein de la MRC pourraient servir de catalyseurs en les identifiant et en coordonnant leur action avec un demandeur. Il s'agit ici d'appuyer fonctionnellement le projet de mise en œuvre d'un établissement avec les ressources disponibles. Le MAPAQ et le réseau Agri-conseils comptent parmi les acteurs privilégiés à cet égard.

Évaluation des coûts

L'évaluation des coûts s'inscrit non seulement dans une dynamique d'acquisition, de mise en œuvre initiale du projet, mais aussi dans son exploitation à moyen terme. L'objectif est ici de dessiner les paramètres financiers du projet dans une optique de faisabilité et de capacité du nouveau producteur à moyen terme. Bref, on cherche une avenue gagnante.

Élaboration d'une stratégie de fonctionnement

Cette étape doit permettre d'accompagner les acteurs concernés vers des solutions optimales de financement permettant d'assurer la viabilité des projets et de leur exploitation. On cherchera les meilleures voies au sein des programmes existants.

3.19 PROJET PAYSAGES IDENTITAIRES

Enjeu : PAYSAGE ET MILIEU DE VIE - Occupation dynamique du territoire

3.19.1 Contexte

Les paysages agraires imprègnent la population et les communautés. Ils constituent une toile de fond à leurs activités d'occupation du milieu et dans leurs déplacements. La variété de ces paysages par la présence de relief, par les découpages forestiers, par la texture des champs, par le bâti rural, par le réseau hydrographique concourent à forger le caractère identitaire du milieu. À titre d'exemple, la plaine d'Hébertville offre une signature paysagère bien établie.

C'est pourquoi, la valorisation des paysages identitaires tant au plan régional que local offre un intérêt dans ce plan. Le terroir, l'agrotourisme, l'occupation dynamique du territoire, voilà autant de vocables qui se réfèrent au paysage comme d'un capital à mettre en valeur au soutien de l'économie territoriale.

Cette question de la protection et de la valorisation des paysages appartient principalement aux organisations publiques, la MRC, les municipalités, les instances gouvernementales. C'est d'ailleurs pourquoi depuis 2008, la MRC est représentée sur le Comité de travail sur les paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ainsi, la connaissance, la reconnaissance, la classification, la préservation et ultimement la mise en valeur de ce patrimoine régional que sont les paysages auront des impacts positifs sur la revalorisation des milieux de vie, sur le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté, la rétention de la population et sur le développement touristique régional. Le schéma d'aménagement de la MRC traite de cet enjeu important pour le développement des milieux de vie. Toutefois, comme celui-ci date de 2001, le travail entrepris en 2008 avec les partenaires régionaux, vise à reconnaître les paysages marquants de notre territoire.

3.19.2 Objectifs

Les objectifs poursuivis avec les paysages identitaires est de maintenir la diversité du paysage et de protéger ses composantes marquantes. Le maintien de la contribution aux paysages régionaux de

l'activité agricole, de son patrimoine bâti, de sa vitalité, de même que la contribution de l'espace agricole à l'économie touristique et globalement à la qualité de vie régionale s'associent à cette démarche.

Le maintien voire le rehaussement de la diversité paysagère conférée par la trame agricole et rurale, par son bâti, par son occupation soutenue constituent d'emblée les défis qui s'imposent.

3.19.3 Chaines d'interventions (actions)

Les interventions proposées s'inscrivent dans les axes de planification des milieux municipaux, comme suit :

1. Relever les paysages identitaires ou caractérisés

L'identification des paysages identitaires permet de circonscrire les composantes qui offrent une valeur ajoutée à l'expérience territoriale pour diverses classes d'utilisateurs, que ce soit des utilisateurs statiques ou dynamiques (ex : véloroute, réseau routier). Les paysages ont une valeur économique variable, notamment au plan touristique.

Par ailleurs, certains paysages sont particuliers à notre environnement naturel. Les kettles, les grandes tourbières, peuvent par exemple constituer des bijoux plus localisés pour lesquels une intervention paysagère ou une protection est indiquée.

Au même titre les composantes significatives du patrimoine bâti agricole seraient pertinentes à documenter. Ici, la MRC et les municipalités du territoire constituent des acteurs clés d'une telle démarche qui pourrait aussi associer le Conseil régional des Loisirs pour son intérêt pour le domaine. Cette identification devrait intégrer aussi une caractérisation permettant de saisir ce qui en fait l'intérêt en fonction de son échelle :

- régionale par exemple la plaine d'Hébertville;
- locale, par exemple le contrefort des Laurentides;
- ou ponctuelle, par exemple un kettle.

Un tel relevé pourrait aussi faire intervenir les réseaux qui favorisent la valorisation du terroir (route des fromages, des bières, kiosques à la ferme).

Protéger les paysages dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement

La protection des paysages appartient résolument à l'action de la MRC par le biais de ses instruments de planification que sont le schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire. Par le jeu de la conformité des plans et règlements d'urbanisme des municipalités, la protection des paysages retenus serait ainsi inscrite dans les planifications municipales. Les paysages naturels et bâtis contribuent au sentiment d'appartenance à un lieu donné et chaque communauté est dépositaire du territoire qu'elle occupe.

Prévoir des interventions de mise en valeur

La mise en valeur des paysages est souvent question d'opportunités. Ainsi, la mise en place de haies brise-vent par les agriculteurs, l'aménagement d'infrastructures telles que la Véloroute des Bleuets, les interventions réalisées par les pouvoirs publics, les grands projets immobiliers sont autant d'opportunités à saisir en vue d'optimiser la mise en valeur des paysages identitaires.

Ces interventions consistent aussi à saisir les opportunités de promotion des paysages identitaires par le biais des forums touristiques ou portant sur les paysages et tenus en région ou ailleurs en liant le développement économique et les paysages.

3.20 PROJET INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET SOCIAL

Enjeu : AGRICULTEURS - Relève et main-d'œuvre

3.20.1 Contexte

L'avenir du secteur agroalimentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dépend fortement de sa capacité à intéresser une relève afin qu'elle soit abondante, formée et compétente. En plus de pouvoir prendre la succession d'entreprises agricoles et agroalimentaires, ces jeunes contribuent à l'occupation du territoire et à la mise en valeur de ses potentiels. Ils constituent une richesse, dans la mesure où le secteur bioalimentaire sera attrayant pour eux.

La MRC dispose sur son territoire des institutions primaires, secondaires et collégiales. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Collège d'Alma est la seule institution collégiale à offrir un programme de formation agricole (Gestion et technologies d'entreprise agricole). La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean offre également des programmes de formation professionnelle exclusifs en région, en horticulture et jardinerie, ainsi qu'en production animale. La présence de ces institutions au sein de la plus importante MRC agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean devrait être favorable au développement de la relève et de la main d'œuvre. Mais pourtant, alors que les entreprises agricoles cherchent de la relève et de la main-d'œuvre, les inscriptions dans les programmes de formation agricole sont en diminution.

Des outils pédagogiques tels que « Je cultive ma citoyenneté » conçu par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC), contribuent à éveiller les jeunes à l'activité agricole, mais pourtant ils semblent très peu utilisés dans nos institutions locales.

L'intérêt envers la profession et les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit renaître dans le cœur des jeunes, et de façon particulière au niveau primaire et secondaire. Le développement d'une chaîne d'interventions en milieu scolaire et sociale s'inscrit donc comme une nécessité au plan d'action du plan de développement agroalimentaire de la MRC.

3.20.2 Objectif

Le développement d'une chaîne d'interventions en milieu scolaire vise à contribuer directement à la valorisation, auprès de la clientèle étudiante, de la profession et des métiers de l'agriculture.

3.20.3 Chaines d'interventions (actions)

La mise en œuvre de ce projet se précise dans une stratégie en trois actions principales :

Former une ressource professionnelle à l'intervention en milieu scolaire

Identification et formation d'une ressource pour le territoire de la MRC, en mesure d'intervenir auprès des directions scolaires de la Commission scolaire Lac-Saint-Jean.

La ressource professionnelle doit posséder de bonnes connaissances en pédagogie et surtout une excellente connaissance de l'industrie agricole et agroalimentaire du Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Analyser les programmes scolaires, adapter et intégrer des stratégies

En collaboration avec la commission scolaire et le cégep, le responsable du projet procédera à une analyse des programmes de formation et particulièrement des contenus qui contribuent à accroître l'intérêt envers l'agriculture et l'agroalimentaire. Un plan d'intervention sera mis en œuvre afin de combler les lacunes identifiées.

Intervenir auprès des institutions et des enseignants

La personne ressource de la MRC sera appelée à intervenir et à collaborer avec le personnel enseignant. Parmi les objectifs des interventions on retrouve :

2. identifier et structurer des activités pédagogiques, développer et ou adapter les outils pédagogiques, mettre en valeur la profession et des métiers de l'agriculture, etc.

3.21 PROJET PROGRAMMES SOCIAUX

Enjeu : AGRICULTEURS - Relève et main-d'œuvre

3.21.1 Contexte

La question des avantages sociaux et des programmes de protection constituent des éléments qui peuvent s'avérer limitants au regard de l'accueil et de la rétention de la main-d'œuvre. Le capital agricole est aussi vu comme constituant le régime de retraite des agriculteurs, de sorte que la transmission du patrimoine à la relève agricole rend ce capital peu « patient ».

C'est pourquoi l'évaluation des solutions pour les régimes collectifs y compris les régimes de retraite pourrait permettre d'envisager des solutions favorables aux agriculteurs et à leur main-d'œuvre.

3.21.2 Objectifs

Les objectifs poursuivis ont trait à l'examen des solutions possibles en matière d'avantages sociaux. Ces solutions peuvent provenir de l'expérience étrangère ou d'outils disponibles dans d'autres secteurs économiques.

À l'évidence, cette question des avantages sociaux déborde du territoire de la MRC. Néanmoins, rien n'interdit qu'elle assume un certain leadership en la matière, afin d'appuyer le développement de sa main-d'œuvre et ses initiatives d'occupation du territoire.

3.21.3 Chaines d'interventions (actions)

Analyse de comparables

Cette analyse qui serait effectuée par un expert, viserait à identifier des solutions d'avantages sociaux et de fonds de retraite, de même que des mécanismes de constitution de tels fonds, de les comparer et d'identifier l'un ou l'autre scénario pouvant être offert aux instances agricoles (syndicat, producteurs...). On conçoit que compte tenu de la structure de l'entrepreneuriat agricole, de telles solutions seraient appropriées par une organisation collective.

Proposition d'un modèle

La proposition d'un modèle relève de l'étude de scénarios divers qui pourraient avoir été proposés à l'intervention qui précède. Un tel modèle proposé devrait avoir été présenté aux instances concernées et évaluées. Des organisations telles qu'Emploi Québec, l'UPA, des experts en assurances collectives pourraient être mises à contribution.

3.22 PROJET PLATE-FORME AGRICOLE

Enjeu : AGRICULTEURS - Relève et main-d'œuvre

3.22.1 Contexte

Le projet de plate-forme agricole est directement associé à la vision que se donnent la MRC et sa communauté dans ce plan de développement agroalimentaire. Il vise à assurer le développement des ressources humaines et l'occupation dynamique et durable du territoire, en contribuant à l'implantation de « nouveaux agriculteurs ».

Les modèles existants de plates-formes agricoles ou incubateurs d'entreprises agricoles attirent des gens qui souhaitent se lancer en agriculture, mais qui ont besoin de support. Ils permettent de surmonter certains obstacles auxquels se heurtent les nouveaux agriculteurs en leur donnant accès à des terres et en les aidant à acquérir des compétences et des connaissances; non seulement en ce qui a trait à la production et à la culture, mais aussi à la commercialisation, à la gestion et à la technologie.

D'ordinaire, les plates-formes agricoles offrent aux nouveaux agriculteurs l'accès à des superficies de terre, à de la machinerie, à de l'expertise et même à des outils financiers leur permettant d'acquérir l'expérience et de constituer un capital. Après trois à cinq ans d'opération dans un incubateur, les agriculteurs peuvent démarrer leur propre exploitation.

3.22.2 Objectif

Le développement d'une plate-forme agricole vise à accompagner et à soutenir de nouveaux agriculteurs dans leur établissement sur le territoire de la MRC.

3.22.3 Chaines d'interventions (actions)

La mise en œuvre de ce projet se décline dans une stratégie en deux actions principales :

Développement, localisation et mise en place de la plate-forme agricole

Les acteurs du milieu, sous la coordination de la MRC doivent dans un premier temps convenir d'un modèle de plate-forme agricole qui, tout en s'inspirant de modèles existants, sera adapté au contexte et aux besoins locaux.

Les partenaires du projet devront pas la suite convenir de l'opération (gouvernance, gestion, localisation, encadrement professionnel et technique, financement, etc.).

Opérer la plate-forme agricole

L'opération de la plate-forme agricole permettra d'en assurer la performance et de générer les retombées attendues. Il conviendra de mettre en place un modèle d'opération qui assurera notamment : le recrutement des « incubés », la gestion des ententes d'occupation, la gestion des infrastructures, la gestion administrative, etc..

3.23 PROJET OUTILS DE COMMUNICATION

Enjeu : AGRICULTEURS - Relève et main-d'œuvre

3.23.1 Contexte

L'activité agricole et agroalimentaire est omniprésente dans le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et pourtant, on observe un certain détachement ou désintéressement de la communauté civile en regard de son industrie agricole. Cela se traduit notamment par un certain manque de valorisation de la profession et des métiers de l'agriculture auprès de la population et des jeunes. Les besoins de main-d'œuvre en agriculture sont toujours aussi importants, mais ils sont de plus en plus difficiles à combler par la population locale.

Bien que présente lors d'évènements ou d'activités agricoles, telles que les Portes ouvertes de l'UPA ou les Fêtes gourmandes, la communauté en général a de moins en moins l'occasion d'être en contact avec son secteur agricole et de contribuer à son développement.

L'industrie agricole et agroalimentaire, en collaboration avec les acteurs du milieu, doit mettre en œuvre des outils de communication pour : informer, intéresser, éclairer, provoquer la prise de conscience et éventuellement susciter l'engagement de la communauté envers son secteur. Face à la « dissolution » des liens sociaux entre l'industrie agricole et la communauté en général, une stratégie de communication efficace peut contribuer à la solution.

3.23.2 Objectifs

L'objectif de ce projet est principalement d'accroître, d'une part, la valorisation du secteur agricole, de la profession d'agriculteur et d'agricultrice, ainsi que des emplois qui y sont offerts et, d'autre part, de démontrer l'importance économique de ce secteur de l'économie de la MRC.

3.23.3 Chaines d'interventions (actions)

La mise en œuvre de ce projet se définit dans une stratégie en trois actions principales :

Intégrer le plan de développement agroalimentaire au site WEB de la MRC

Le site Internet de la MRC contribue à faire connaître son secteur agricole et agroalimentaire. L'actuel plan de développement de la zone agricole et la portée de son plan d'action doit être diffusé auprès de tous les citoyens de la communauté. Loin d'être un outil à l'usage exclusif des élus et des gestionnaires du territoire, ce plan contient des éléments qui se doivent d'être présentés à la population.

Il est également souhaité qu'un portail en ligne soit développé, permettant de mettre en lien les besoins en main-d'œuvre du secteur et les chercheurs d'emplois dans ce domaine (lien avec le projet banque de terres).

Documents spécifiques reliés à la valorisation de l'image des producteurs agricoles

Des efforts doivent être déployés afin de produire des documents d'information ou de nouvelles approches de communication auprès des citoyens. La présence de l'UPA dans cette action sera essentielle.

Une stratégie de communication devra s'adresser plus spécifiquement à la clientèle jeunesse afin d'y promouvoir les emplois en agriculture.

Formation auprès des élus et membres des CCU des municipalités

Les élus et membres des comités consultatifs d'urbanisme sont en quelque sorte les « porteurs » de ce plan de développement agroalimentaire et des actions qui en découlent. Par leurs communications fréquentes avec leurs concitoyens, ils en deviennent les premiers agents de communication.

Il est très important que ces représentants possèdent les connaissances et soient sensibilisés à l'importance de l'industrie agricole et agroalimentaire. Ils doivent en devenir des « promoteurs » auprès de la population en général.

3.24 PROJET DE DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DE CHAÎNE DE VALEUR

Enjeu : PRODUITS ET SERVICES - Transformation et commercialisation

3.24.1 Contexte

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean obtiendrait 1,60 \$ en produits transformés pour chaque dollar de produit agricole, contre 3,20 \$ en moyenne pour le reste de la province (source : Marc-Urbain Proulx, UQAC, dans le Portrait diagnostique du MAPAQ présenté aux Forum de révision du Plan de développement agroalimentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est les 8 et 10 avril 2014). Cette observation indique qu'il est possible d'accroître davantage les revenus de la région et de générer des emplois en lien avec la production et la transformation agricole.

Le concept de chaîne de valeur est intéressant à cet effet car, par définition, une chaîne de valeur est un partenariat stratégique entre des entreprises interdépendantes qui entretiennent des liens de collaboration pour apporter progressivement une valeur ajoutée aux consommateurs finaux, ce qui se traduit par un avantage concurrentiel collectif (source : OMAFRA, 2013 : <http://www.omafra.gov.on.ca/french/food/valuechains.html>).

Un survol rapide des acteurs agricoles et agroalimentaires locaux suffit à constater que les savoir et infrastructures sont déjà présents pour établir une dynamique de ce genre. D'ailleurs, le déploiement du modèle de chaîne de valeur est de plus en plus à la mode dans la région, que l'on pense au lait de Nutrinor, aux fromages des fromageries locales, au bleu de l'Usine de congélation de St-Bruno, à la camerise de Boréal ou, tout récemment, aux démarches pour développer la chaîne de valeur agricole de la gourgane.

3.24.2 Objectifs

Le déploiement des chaînes de valeur vise à sécuriser les revenus agricoles des productions non contingentées, à générer des opportunités et à créer de la richesse au niveau de la transformation et de la mise en marché des produits, à recruter de nouveaux acteurs pour fermer les chaînes incomplètes et sécuriser les volumes et à valoriser le secteur agricole par la synergie entre ses acteurs et une répartition équitable des dividendes.

3.24.3 Chaînes d'interventions (actions)

La mise en œuvre de ce projet se décline dans une stratégie en cinq actions principales :

Former différents acteurs sur le territoire de la MRC au modèle de la chaîne de valeur

Sélection d'un établissement d'enseignement et d'une ressource pour préparer et donner la formation, élaboration d'un atelier de formation d'une journée, diffusion du programme aux acteurs du milieu agricoles et aux établissements municipaux.

La ressource professionnelle requise doit posséder de bonnes connaissances en pédagogie et une excellente connaissance de l'industrie agricole et agroalimentaire du Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Réaliser un diagramme d'écoulement des productions locales

Identification de deux productions. Réalisation d'une étude en collaboration avec une firme de consultants ou une institution spécialisée en agriculture et agroéconomie visant à connaître l'origine et le devenir des productions ciblées. Énumération des forces et des faiblesses de chaque secteur de production-transformation. L'appui professionnel du MAPAQ dans cette ébauche serait crucial.

Promouvoir le modèle de chaîne de valeur

Organisation d'une journée thématique ou d'une journée de conférence pour promouvoir de façon publique le modèle de chaîne de valeur par des exemples.

Participer aux comités de réalisation ou de suivi des projets de chaîne de valeur agricole existants ou nouvellement créés

Délégation d'une ressource de la MRC dans la réalisation ou le suivi de certains projets de chaîne de valeur pour assurer un maillage efficace des acteurs dans les différents projets de chaîne de valeur et pour assurer la promotion des modèles de réussite.

Financer le développement des chaînes de valeur agricole sur le territoire

Organisation d'un fonds de financement pour faire levier dans le développement de chaînes de valeur prometteuses.

Le développement de chaînes de valeur requiert beaucoup plus de financement que les simples études de positionnement stratégique ou de marchés. Les montants requis sont souvent de sources multiples, de sorte qu'une mise de fonds de l'ordre de 10 000 à 15 000 \$ de la MRC pourrait constituer un levier important pour la levée de fonds collectifs et privés.

3.25 PROJET MARCHÉ PUBLIC

Enjeu : PRODUITS ET SERVICES - Transformation et commercialisation

3.25.1 Contexte

Quelques expériences de marché public ont été réalisées en région, notamment à Alma, Saguenay (Chicoutimi et Jonquière), de même qu'à Saint-Félicien. De façon générale, les conditions n'ont jamais été réunies pour assurer l'adhésion de la population, le succès et la pérennité de ces marchés. En contrepartie, un réseau de kiosques à la ferme s'est déployé et apparaît comme une réussite. C'est dire que le marché de proximité peut susciter l'intérêt de la clientèle.

Le déploiement d'un marché public s'intègre à la volonté de déployer des circuits courts de commercialisation, favorisant l'accès à des produits de qualité valorisant les chaînes de valeur et le terroir de la MRC.

Les marchés publics sont en fort développement au Québec. On y observe un certain nombre de succès, lesquels devraient inspirer la mise en place d'un marché ici. Certains paramètres peuvent constituer des vecteurs de succès, en particulier la formule retenue, l'implication solide d'un promoteur et surtout l'appui et la participation des producteurs. L'expertise d'une organisation telle que l'Association des marchés publics du Québec pourrait s'avérer précieuse.

3.25.2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans la mise en place d'un marché public sont éminemment liés à la santé, à la structuration d'une offre de produits régionaux, frais, diversifiés, de qualité, ainsi qu'à une offre soutenue destinée à une clientèle solidaire. Un tel marché vise à favoriser un accès aux productions régionales et locales. Il permet aussi d'éduquer la clientèle à l'égard des productions, de leur transformation et de leur intégration à l'assiette des consommateurs. Si elle est réussie, l'animation d'un marché public favorise son attrait pour la clientèle, sa pérennité.

3.25.3 Chaînes d'interventions (actions)

Le plan d'interventions proposé est séquencé en cinq temps dans une perspective d'assurer les conditions favorables à son succès. Ces actions sont les suivantes :

Évaluation du modèle de marché à préconiser

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est constitue un marché de l'ordre de 53 000 personnes distribuées sur son territoire. La plus grande concentration se situe à Alma avec quelque 25 000 habitants. La localisation du marché public au cœur de sa clientèle ou sa mobilité, l'identification des modèles de réussite au Québec (benchmarking), la recherche d'une démarche distinctive tout en étant complémentaire (ex. kiosque, marché, tournée des chefs, fêtes gourmandes), il s'agit d'autant de questions qui pourraient conditionner la configuration de sa mise en œuvre et l'adhésion des acteurs.

Une telle évaluation pourrait être réalisée par un comité formé par la MRC et comprenant des représentants des fêtes gourmandes, des producteurs maraîchers, des kiosques à la ferme et de la table agroalimentaire, bref des professionnels du domaine.

Identification d'un promoteur

L'identification d'un promoteur permettrait une organisation responsable, imputable des résultats, de l'organisation physique, financière et humaine, des communications et de la publicité.

Cette identification d'un promoteur interpelle la compétence formelle d'une organisation et sa capacité à mobiliser les producteurs, transformateurs et la population. L'Association des marchés publics du Québec et certains marchés publics qui performant au Québec peuvent certes constituer des modèles précieux d'organisation, de prise en main.

Configuration d'un réseau de participants stables (producteurs et transformateurs)

Le succès d'un marché public tient à une offre stable et structurée. De la sorte, les marchés qui ont du succès ont établi un réseau de producteurs et transformateurs stables qui participent de façon régulière au marché. Un tel réseau permet d'assurer une offre de qualité, diversifiée et où la quantité s'adapte adéquatement aux attentes de la clientèle.

Ainsi, le maillage d'une offre soutenu constitue une clé dans le succès d'une telle opération. Dans un marché où la population est préoccupée de la qualité des produits consommés, cette question de l'offre constitue donc un paramètre sensible.

Organisation du marché

L'organisation du marché tient à plusieurs paramètres, à savoir sa ou ses localisations, son organisation matérielle et les communications. La localisation du marché tiendra compte, bien sûr, de critères de proximité par rapport à la clientèle. La formule retenue pourrait être un marché fixe établi en un lieu donné connu et approprié par la clientèle. Ce pourrait aussi être un marché « mobile » qui desservirait des lieux distincts (ex. le secteur Nord et le secteur Sud) selon des plages temporelles convenues.

L'organisation matérielle du marché pourrait être articulée de plusieurs façons. Ce pourrait être une construction nouvelle « en dur », on pourrait bénéficier d'une construction existante ou encore établir le marché dans une installation souple et déplaçable. On devrait toutefois privilégier une installation de qualité.

Par ailleurs, les communications et la publicité du marché constituent aussi un ingrédient de son appropriation par la population. On devrait sans doute privilégier un blitz de communications au départ du marché, pour insuffler un engouement et amorcer d'emblée une fidélisation de sa clientèle. Les messages associés à la solidarisation, à la qualité des produits, à la valorisation des producteurs et transformateurs, au caractère actif d'un tel marché constituent des pistes de communications à faire valoir.

Opération et évaluation des résultats

Une opération réussie où on s'assure de la présence régulière des marchands, de la qualité et de la diversité de l'offre constitue un impératif. Cette opération devrait être dynamique, assurer la formation des marchands au regard de leur attitude, rechercher une certaine variation de l'offre par des événements, par les produits, etc.. Par ailleurs, un suivi du marché, de ses résultats formels et

une formule de sondage de la satisfaction de la clientèle, de ses commentaires (produits, localisation, horaires, etc) seraient de nature à favoriser la viabilité du marché, sa durée.

CONCLUSION

En 2008, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adoptait un premier plan de développement agroalimentaire axé sur la mise en place de huit chantiers. Ce premier exercice de planification agroalimentaire était très exhaustif et la réalisation de l'ensemble des chantiers n'a pu être entièrement réalisée. Un tel constat est d'ailleurs apparu clairement dès le début de la révision du plan. Les travaux du comité de suivi, formé par la MRC pour la révision du plan, ont alors été orientés vers la réalisation d'un plan agroalimentaire plus ciblé et prenant en compte l'évolution du territoire et des activités agricoles observée depuis 2008.

Les changements affectant le monde agricole et agroalimentaire observés dans le plan de 2008 se sont poursuivis au cours des sept dernières années avec toutefois l'apparition d'un nouveau phénomène jusqu'ici absent, l'accaparement des terres agricoles. Ce phénomène est lié à des facteurs de diverses natures telle la crise financière de la fin des années 2000, où les terres agricoles sont apparues comme une valeur sûre, la difficulté d'accès aux terres pour la relève et, dans certains cas, le manque de relève.

Les changements observés depuis 2008 et le bilan d'application du premier plan de développement agroalimentaire ont donc amené le comité de suivi à revoir la vision et les orientations du plan afin de mieux cibler les actions et les acteurs. Si dans le plan de 2008 la vision visait la mise en place d'un *pôle d'excellence en développement agricole et agroalimentaire opportuniste et misant sur la création de valeurs*, la vision de 2015 a été revue afin de refléter les nouvelles préoccupations face aux changements s'étant produits depuis 2008. Cette vision mise donc sur **le développement des ressources humaines et la création de valeur au cœur de l'occupation dynamique et durable du territoire**. Il est en effet ressorti clairement, lors des forums de secteur et des discussions du comité de suivi, que l'agriculteur devait être au cœur du plan de développement agroalimentaire.

Pour le monde municipal, l'occupation dynamique du territoire est primordiale afin de préserver un milieu de vie et un environnement attractifs afin de favoriser le maintien de services, tant en quantité qu'en qualité, que la population s'attend à recevoir.

Dans ce contexte, la révision du plan de développement agroalimentaire s'est orientée vers des actions plus ciblées et un mode de gouvernance où la MRC assume un rôle de catalyseur mais où la subsidiarité est primordiale. Ainsi, il n'appartiendra plus à la MRC de mener à terme l'ensemble des actions mais plutôt de s'assurer que celles-ci soient réalisées par l'organisation la plus à même de le faire. Un suivi attentif sera fait par la MRC auprès des différents partenaires afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs inscrits au modèle logique du plan agroalimentaire.

Ce modèle logique constitue en fait un plan d'action pour la réalisation du plan de développement agroalimentaire et est structuré selon trois enjeux majeurs que sont :

- Paysage et milieu de vie (occupation dynamique du territoire)
- Agriculteurs (relève et main-d'œuvre)
- Produits et services (transformation, commercialisation et agrotourisme)

Autour de ces trois enjeux majeurs, se greffent des projets souhaités, objectifs, cibles et chaînes d'interventions. Les acteurs et principaux partenaires y sont identifiés de même qu'un budget

sommaire. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est est d'avis que cette structure sera à même de favoriser le développement de l'ensemble de ce secteur économique vital pour l'économie régionale et amener les différents acteurs à s'investir dans sa réalisation.

La MRC estime en effet que c'est à chaque organisation, chaque agriculteur et chaque citoyen de s'impliquer pour que ce plan rassembleur soit une réussite. L'implication citoyenne étant une tendance de plus en plus présente sur le territoire. Elle favorise une plus grande compréhension des différents enjeux et le sentiment de faire partie intégrante d'une communauté tout en renforçant les capacités et l'expertise des acteurs publics.

En agissant ainsi, la MRC est d'avis que le plan de développement agroalimentaire saura répondre aux trois grands orientations présentes dans la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* du Gouvernement du Québec soit, agir pour habiter nos territoires; agir pour vivre nos territoires et agir en synergie.

